



f

# Concept pour la Filière Bilingue du degré Secondaire I (FiBiS) à Bienne

3 novembre 2017

Christophe Latscha, Stephan Völlmin, Emanuel Gogniat, membres du groupe de travail chargé d'élaborer le concept de la Filière Bilingue Secondaire (FiBiS), Département Ecoles & Sport.

*Version du 3.11.17 à l'intention du Conseil municipal, approuvée par la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne (relecture avril 18).*



## Table des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>6</b>
<b>1 Objectifs et organisation du projet .....</b>	<b>8</b>
<b>1.1 Le bilinguisme à Bienne et dans le canton.....</b>	<b>8</b>
<b>1.2 Objectifs généraux.....</b>	<b>8</b>
<b>1.3 Objectifs du concept Filière Bilingue secondaire I (FiBiS).....</b>	<b>9</b>
<b>1.4 L'organisation générale du projet FiBi .....</b>	<b>10</b>
<b>1.5 Organisation.....</b>	<b>10</b>
1.5.1 Porteurs du projet .....	10
1.5.2 Groupe d'accompagnement.....	11
1.5.3 Préparation du concept pour le secondaire I.....	11
<b>1.6 Planification du projet .....</b>	<b>12</b>
<b>2 Le projet FiBi au degré primaire (rappel).....</b>	<b>12</b>
2.1.1 Organisation de la FiBi primaire .....	12
2.1.2 Évaluation du cycle 2 .....	14
2.1.3 La culture FiBi .....	15
<b>3 Organisation au degré secondaire I.....</b>	<b>16</b>
<b>3.1 Organisation administrative.....</b>	<b>16</b>
<b>3.2 Localisation de la FiBiS et infrastructures.....</b>	<b>17</b>
<b>3.3 Ampleur et structure de la FiBiS .....</b>	<b>17</b>
3.3.1 Nombre théorique de classes et d'élèves .....	17
3.3.2 Effet de la Quarta sur la taille de la FiBiS.....	17
3.3.3 Nombre de classes et élèves après d'éventuelles sorties .....	18
<b>3.4 Le modèle 3b (dit « Spiegel »).....</b>	<b>19</b>
3.4.1 La réflexion .....	19
3.4.2 Le modèle 3b.....	20
3.4.3 Les cours à niveaux .....	22
3.4.4 Une grille horaire commune pour les deux classes .....	23
<b>3.5 Horaire .....</b>	<b>24</b>
<b>3.6 Répartition des langues d'enseignement entre le français et l'allemand.....</b>	<b>26</b>
3.6.1 Vue d'ensemble de la répartition des langues d'enseignement .....	26
3.6.2 Des branches enseignées dans les deux langues.....	27
3.6.3 Maintien d'un lien avec la langue de référence au primaire.....	28
3.6.4 Perspective intéressante: partage des tâches.....	29
3.6.5 Perspective intéressante: constitution d'équipes pédagogiques.....	29
<b>3.7 Elèves – effectifs et orientation.....</b>	<b>29</b>
3.7.1 Effectif par classe variable .....	29
3.7.2 Sorties des élèves.....	29
3.7.3 Admissions de nouveaux élèves.....	30

	<b>3.8 Codirection.....</b>	<b>30</b>
3.8.1	En général.....	30
3.8.2	Taux d'occupation et décharge.....	31
	<b>3.9 Membres du corps enseignant.....</b>	<b>32</b>
3.9.1	En général.....	32
3.9.2	Profils souhaités .....	32
3.9.3	Profil théorique des membres du corps enseignant .....	33
3.9.4	Décharge pour les maîtres de classe .....	33
3.9.5	Décharge pour les enseignants (année scolaire) .....	34
3.9.6	Décharge pour les enseignants (préparation et mise en route) .....	35
<b>4</b>	<b><i>Concept pédagogique et didactique .....</i></b>	<b>35</b>
	<b>4.1 Principe.....</b>	<b>35</b>
4.1.1	Base pédagogique fondamentale .....	35
4.1.2	Développement des compétences linguistiques.....	36
4.1.3	Immersion réciproque.....	36
	<b>4.2 Conditions-cadre et plans d'études.....</b>	<b>37</b>
4.2.1	Plans d'études.....	39
4.2.2	Dialecte et langue standard.....	39
4.2.3	Devoirs .....	39
4.2.4	Activités de l'école .....	39
4.2.5	Soutien des élèves (enseignement complémentaire en langue) .....	39
	<b>4.3 Evaluation et orientation .....</b>	<b>41</b>
4.3.1	Evaluation annuelle .....	41
4.3.2	Orientation.....	41
	<b>4.4 Sortie de la scolarité obligatoire et lien avec le secondaire II .....</b>	<b>41</b>
	<b>4.5 Moyens d'enseignement .....</b>	<b>41</b>
	<b>4.6 Mesures particulières .....</b>	<b>41</b>
	<b>4.7 Collaboration et communication avec les parents .....</b>	<b>42</b>
	<b>4.8 Développement du concept d'enseignement dans des domaines et disciplines individuels.....</b>	<b>42</b>
	<b>4.9 Projet d'établissement.....</b>	<b>42</b>
	<b>4.10 Formation continue des membres du corps enseignant .....</b>	<b>42</b>
	<b>4.11 Controlling et relations avec l'inspection scolaire .....</b>	<b>43</b>
	<b>4.12 Évaluation du projet.....</b>	<b>43</b>
	<b>4.13 Adaptations du concept.....</b>	<b>43</b>
<b>5</b>	<b><i>Financement.....</i></b>	<b>44</b>
	<b>5.1 Charges d'exploitation courantes.....</b>	<b>44</b>
	<b>5.2 Frais généraux du projet.....</b>	<b>44</b>
<b>6</b>	<b><i>Alternative à la poursuite de la FiBiS au degré secondaire I .....</i></b>	<b>45</b>
<b>7</b>	<b><i>Sources.....</i></b>	<b>46</b>
<b>8</b>	<b><i>Annexes .....</i></b>	<b>46</b>



## Résumé

La Filière Bilingue secondaire I (FiBiS) est, à partir du 1<sup>er</sup> août 2018, une entité scolaire indépendante et probablement installée dans les locaux de la rue des Alpes 50. Dirigée par une codirection bilingue, la FiBiS comptera en principe six classes une fois sa taille définitive atteinte.

En vigueur au primaire, le système des deux trains de classes distincts (selon Plan d'études romand (PER) et selon Lehrplan) sera abandonné au secondaire I au profit de deux trains de classes parallèles. L'enseignement à la FiBiS sera organisé selon une grille horaire commune *ad hoc* spécialement élaborée pour la FiBiS à partir des grilles horaires du PER et du Lehrplan 21. Afin de permettre l'enseignement à niveaux, le modèle 3b (dit Spiegel) a été choisi. La FiBiS ne compte que deux niveaux.

Jusqu'à la fin de la 8H ou 6. Kl., les langues utilisées à la FiBi primaire (français et Deutsch) sont considérées comme langue 1 et langue 2 dans le PER et inversement dans le Lehrplan. Après 8 ans d'enseignement en immersion réciproque, le niveau des élèves permet d'abandonner le principe langue 1 et langue 2 pour mettre les deux langues au même niveau (langue 1). Cela est un défi de taille, avant tout pour les élèves. Pour accompagner les élèves dans leur scolarité secondaire, le concept prévoit une série de mesures permettant un soutien ciblé.

La codirection et les enseignants devront créer une nouvelle école de toutes pièces et mettre en œuvre les principes et pistes décrits dans le présent concept. Afin de favoriser l'entrée en matière et assurer une préparation maximale de la FiBiS, des heures de décharges sont prévues pour la codirection, les maîtres de classe et les enseignants.

La FiBiS est mise sur pied dans le cadre des expériences pédagogiques pour une période de trois ans (un cycle complet), renouvelable une fois. Durant ces six ans, un financement supplémentaire, inhérent au projet, est nécessaire (soutien élèves et décharges). A terme, les moyens à disposition de la FiBiS devront être comparables à ceux dont bénéficient les autres écoles.

Conformément aux recommandations contenues dans le rapport d'évaluation de la Filière Bilingue primaire (SREP, septembre 2017), le développement du projet FiBiS sera aussi suivi étroitement et son concept adapté en fonction des observations et besoins. Une évaluation est prévue à cet effet.

En date du 2 novembre 2017, la Direction cantonale de l'instruction publique a accordé à la Direction de la formation, de la culture et du sport l'autorisation d'ouvrir la FiBiS dans le cadre d'une expérience pédagogique au sens de l'article 56 de la Loi sur l'école obligatoire. Cette autorisation a été donnée à la condition que quelques points soient respectés. Ces éléments d'adaptation, indiqués dans le courrier du conseiller d'Etat Pulver, sont intégralement repris dans la version du 3 novembre 2017 du présent concept. L'autorisation porte a priori sur un cycle de trois ans renouvelable une fois pour trois années supplémentaires.

**Pour une meilleure lisibilité du concept, les classes ou des niveaux ne sont mentionnés que dans leur désignation en français.**



# 1 Objectifs et organisation du projet

## 1.1 Le bilinguisme à Bienne et dans le canton

Le bilinguisme est un thème central à Bienne, également dans les écoles. Les débats dans les milieux politiques, entre parents, et dans les écoles, le révèlent. Le bilinguisme, sa promotion et son potentiel pour la ville de Bienne occupent également une place éminente dans les points forts de la politique du Conseil municipal 2017 - 2020<sup>1</sup>. Il en va de même pour le Conseil-exécutif qui a constitué en mai 2017 une commission d'experts chargée d'élaborer un rapport sur l'état des possibilités de développement du bilinguisme dans le canton de Berne.

Cultiver la collaboration en deux langues et dans les deux cultures correspondantes constitue, d'une part, un défi pour les acteurs concernés et, d'autre part, une grande chance pour les personnes impliquées. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de Filière Bilingue pour le secondaire I.

## 1.2 Objectifs généraux

Des projets bilingues ont été introduits dans les écoles biennoises en tant qu'expérience pédagogique, d'abord à Boujean, puis dans pratiquement toutes les écoles de la ville. En 2008, ils ont finalement été fermement ancrés en tant qu'option volontaire au niveau de la législation cantonale dans le cadre de la révision de la Loi sur l'école obligatoire (art. 9 LEO; RSB 432.210). En Ville de Bienne, la proximité des classes francophones et germanophones dans les écoles primaires les favorise, surtout au niveau primaire. Au niveau secondaire I, les écoles sont situées sur des sites différenciés, ce qui rend plus difficile les projets bilingues.

Les jeunes enfants semblent avoir des facilités pour l'apprentissage des langues. De plus, la situation biennoise est unique, l'allemand et le français étant pratiquement universellement présents dans la vie quotidienne. C'est ce potentiel que la Ville a cherché à développer en créant la « Filière Bilingue » primaire (FiBi) en 2010, avec l'accord de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. En 2013, après avoir obtenu l'accord et le soutien du canton, le Conseil municipal a décidé de poursuivre le projet de FiBi au 1<sup>er</sup> cycle (1H-4H) et de l'étendre au 2<sup>e</sup> (5H-8H). Il s'agit de deux trains de classe FiBi, l'un organisé dans le cadre du Plan d'études romand (PER), l'autre dans le Lehrplan (LP 95).

Filière Bilingue primaire (FiBi)		
Klassenzug Lehrplan	Train de classe PER	
KG	1H	1 <sup>er</sup> cycle
KG	2H	
1. Kl.	3H	
2. Kl.	4H	
3. Kl.	5H	2 <sup>ème</sup> cycle
4. Kl.	6H	
5. Kl.	7H	
6. Kl.	8H	

Ces dernières années, le Département Ecoles & Sport a constaté que l'apprentissage de la langue partenaire constituait une priorité pour beaucoup de parents. Certains ont déménagé à Bienne dans l'espoir d'inscrire leurs enfants à la FiBi, d'autres inscrivent leurs enfants dans le

<sup>1</sup> Objectif 1.5 « Le bilinguisme est renforcé et vécu », Conseil municipal – Points forts de la législature 2017–2020.



plan d'études de la langue partenaire, ce qui n'est pas sans générer des difficultés pour les écoles et pour les enfants concernés. Cet intérêt se retrouve également dans la liste d'attente pour l'inscription à la FiBi. En tenant compte du nombre d'inscriptions de départ (entre 100 et 160) et du nombre d'enfants admis chaque année (entre 40 et 42), c'est un ratio entre 2.4 et 4 qui est observé entre la demande et l'offre<sup>2</sup>. La demande de classes bilingues est avérée.

À Bienne, des classes bilingues sont déjà menées avec succès au niveau du cycle secondaire II (gymnase). L'on pouvait donc aisément concevoir l'idée d'étendre, dans un premier temps, cette structure scolaire au cycle secondaire I. Il a toutefois été décidé de débiter par l'école infantine pour deux raisons déterminantes. Premièrement, il semble que les enfants de 4 à 5 ans apprennent une langue étrangère autrement que les adolescents de 12 à 13 ans<sup>3</sup>. Deuxièmement, une initiation à l'école infantine est d'autant plus facile qu'elle ne suppose aucune connaissance préalable de l'autre langue, et que la compétence linguistique est déjà bien développée pour les disciplines cognitives plus exigeantes. Cela permet d'ouvrir la FiBi à tous les élèves et d'éviter que la FiBi se mue en structure scolaire élitiste. Il convient d'axer les classes bilingues sur l'intégration, soit sur l'hétérogénéité des indicateurs linguistiques, sociaux, culturels et de performance scolaire, ce qui est garanti en débutant tôt, à l'école infantine déjà, et en élaborant une procédure de répartition correspondante. C'est ce qui est fait à l'inscription à la FiBi primaire (voir ch. 2).

### 1.3 Objectifs du concept Filière Bilingue secondaire I (FiBiS)

À la rentrée scolaire 2017, la première volée d'élèves FiBi est entrée en 8H, ce qui signifie que ces élèves passeront l'année scolaire prochaine au degré secondaire I. Dans le contexte biennois et vu les résultats encourageants obtenus jusqu'ici dans la FiBi (voir ch. 2), il semble pertinent de poursuivre le projet et de préparer l'avenir de ces élèves dans le cadre d'une Filière Bilingue secondaire I. Cela permet également de faire un lien, pour autant que ce soit souhaité, avec les classes bilingues qui ont déjà été mises en place avec succès au niveau du cycle secondaire II.

Le concept de Filière Bilingue se base sur le principe de l'immersion réciproque. Cela signifie que les classes bilingues se composent d'un nombre égal d'élèves francophones et germanophones et l'enseignement est dispensé à parts égales en allemand et en français (Modèle : «50/50»). À Bienne, chaque classe est en fait composée à parts égales d'enfants germanophones, francophones et allophones. Ce modèle permet la transmission de compétences linguistiques, non seulement dans le cadre de l'enseignement, mais aussi dans le cadre des contacts entre élèves, notamment lors des pauses et durant les loisirs.

De manière générale, le degré secondaire I est organisé très différemment du degré primaire. Il ne dure que trois ans et prépare à l'entrée dans le monde professionnel ou des études. Certaines branches sont données dans le cadre de cours à niveaux et les enseignants, contrairement au degré primaire, ne sont plus des généralistes mais des spécialistes. **L'objectif de l'organisation de la Filière Bilingue secondaire I (FiBiS) consiste donc principalement à étendre la Filière Bilingue existant au degré primaire et à trouver des solutions praticables pour relever tous les défis que cela représente, notamment pour les cours à niveaux, les membres du corps enseignant et les moyens d'enseignement.**

Il ne s'agit pas d'une adaptation du concept développé pour le degré primaire, mais bien d'un nouveau concept. Le principe de base de l'immersion réciproque reste naturellement

---

<sup>2</sup> Pfeuti Sandra, *Une expérience d'enseignement bilingue en immersion sous la loupe : Evaluation de la Filière bilingue à Bienne*, Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Section Recherche, Evaluation et Planification pédagogiques (SREP), juillet 2017, version provisoire reçue le 4 septembre 2017, p. 36.

<sup>3</sup> On notera à ce sujet qu'il n'y a pas de certitude et que les avis scientifiques diffèrent.

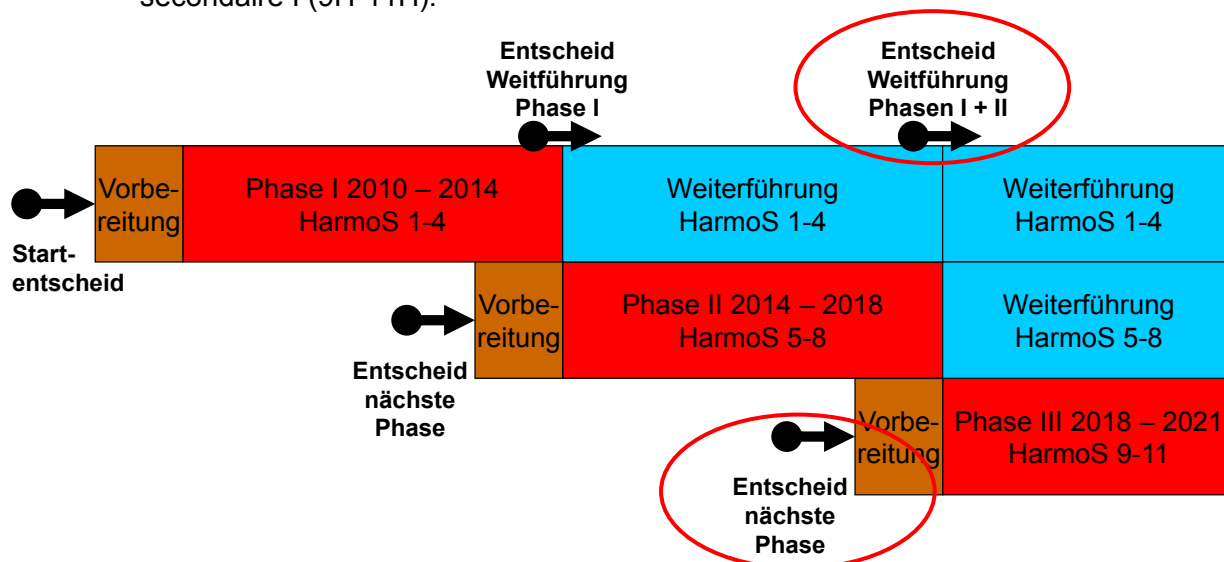
fondamental, tout comme le maintien de la culture plurilingue de la FiBi dont on constate le développement en primaire. Face aux nombreuses interrogations et difficultés, des solutions ont été cherchées et trouvées, même s'il a fallu parfois essayer quelques pistes et y renoncer avant d'en trouver d'autres plus praticables.

#### 1.4 L'organisation générale du projet FiBi

La mise en place de la FiBi a lieu en trois phases qui correspondent aux trois cycles prévus par HarmoS. À la fin de chaque phase, il s'agit de décider s'il convient de débiter la phase suivante et de poursuivre (ou renouveler) les classes des phases déjà réalisées.

La phase I a été approuvée en janvier 2010 et est arrivée à échéance en 2014. Le 8 janvier 2014, la Ville de Bienne a décidé, avec l'accord de la Direction de l'instruction publique, de continuer le projet en entrant dans la seconde phase et de poursuivre l'expérience du premier cycle. La phase II arrivant à son terme, il s'agit de décider

- de poursuivre la FiBi au cycle 2 (5H-8H). Dans cette perspective, la Section recherche, évaluation et planification pédagogiques (SREP) de la Direction de l'instruction publique a évalué le projet, permettant à la direction cantonale de donner, le 18 septembre 2017, son accord pour la poursuite de la phase II ;
- de débiter la phase III, c'est-à-dire d'ouvrir la Filière Bilingue pour le degré secondaire I (9H-11H).



Le concept secondaire I doit documenter la phase III, tant pour les décisions politiques que pour sa mise en œuvre.

#### 1.5 Organisation

##### 1.5.1 Porteurs du projet

Le projet de Filière Bilingue à Bienne est un projet de la Ville de Bienne lancé par décision du Conseil municipal. Il est porté par la Direction de la formation, de la culture et du sport et le Département Ecoles & Sport. Un chef de projet a été désigné en la personne de M. Emanuel Gogniat, responsable des projets.

### 1.5.2 Groupe d'accompagnement

Le projet global (primaire et secondaire I) est soutenu par un **groupe d'accompagnement**, composé comme suit (nom des personnes selon l'état actuel) :

- représentation de chacune des commissions scolaires (Mmes F. Molina et N. Pittet) ;
- représentation de l'Inspection scolaire (M. R. Garraux) ;
- représentation du Département Ecoles & Sport (MM. R. Meyer, présidence, et E. Gogniat, direction du projet, lien avec la Direction de la formation de la culture et du sport) ;
- représentation de la Section recherche, évaluation et planification pédagogiques (M. W. Riesen)
- direction d'école FiBi primaire (Mme C. Strähl et E. Cuendet)
- dès sa nomination, la direction la Filière Bilingue secondaire I (FiBiS)

Le groupe d'accompagnement peut, au besoin, faire appel à d'autres personnes. Il suit l'élaboration du concept et surveille sa mise en œuvre. Il peut faire des propositions aux instances communales et cantonales compétentes. Dans le cadre du concept secondaire I, le groupe d'accompagnement s'est réuni deux fois. Une première fois le 29 novembre 2016 pour discuter du modèle général, ensuite le 19 septembre 2017 pour prendre connaissance des éléments principaux du projet de concept secondaire I élaboré par un groupe de travail et des conclusions de l'évaluation du cycle 2.

Le groupe d'accompagnement se réunira à l'avenir au moins une fois par année pour être informé de l'évolution du projet et donner son appréciation.

### 1.5.3 Préparation du concept pour le secondaire I

Deux groupes de travail ont été créés pour la réalisation proprement dite du concept.

Le premier est un groupe *ad hoc* qui a été constitué, afin de déterminer le choix du modèle dans ses grandes lignes (structure et organisation, voir ch. 3). Ce **groupe « modèle »**, qui a travaillé au long de l'année 2016, était constitué des personnes suivantes :

- direction d'école FiBi primaire (Mme C. Strähl et E. Cuendet) ;
- deux directions de collèges secondaires I (M. C Latcha (fr) et M. P Rösch (d)) ;
- représentation de la Direction de la formation, de la culture et du sport (présidence, MM. R. Meyer, accompagné dès août 2016 de M. E. Gogniat qui a progressivement pris la direction du projet) ;

Le second, le groupe de travail «concept secondaire I», est l'auteur du présent concept et est constitué comme suit :

- M. C Latcha (fr), vice-directeur du Collège de la Suze
- M. S. Völlmin (d), enseignant à Nidau et ancien directeur du OSZ Orpund
- M. E. Gogniat, pour le Département Ecole & Sport, direction du projet et rédaction du concept ;

D'autres personnes ont été consultées ponctuellement. Le groupe de travail «concept secondaire I» a également consulté plusieurs fois, sous des formes diverses, la Direction de l'Instruction publique et d'autres partenaires. À noter qu'il a été difficile de trouver le membre germanophone du groupe. Malgré un courrier interne diffusé via les directions d'écoles germanophones, aucun enseignant biennois ne s'est annoncé. Finalement, le Département Ecoles & Sport a sollicité M. S. Völlmin qui a accepté de rejoindre le groupe. Le groupe s'est réuni une vingtaine de fois en 2017.

## 1.6 Planification du projet

Automne 2016 :	réflexions sur le modèle général pour la FiBiS (groupe de travail ad hoc) et présentation au groupe d'accompagnement.
Printemps-été 2017 :	élaboration du concept secondaire I à partir du modèle choisi.
Printemps 2017 :	évaluation par les soins de la Section recherche, évaluation et planification pédagogiques (SREP) de la Direction de l'instruction publique.
Septembre 2017 :	détermination de la Direction de l'instruction publique concernant le cycle 2 et transmission de l'évaluation à la Ville de Bienne.
Août-septembre 2017 :	finalisation du concept secondaire I FiBiS, groupe d'accompagnement et autres consultations.
Octobre 2017 :	autorisation de la Direction de l'Instruction publique concernant le cycle 3 (secondaire I).
Novembre 2017 :	décisions du Conseil municipal sur a) la poursuite de la FiBi au cycle 2 (5H-8H et 3.-6. KI) ; b) l'ouverture d'un collège FiBiS.
Décembre 2017 :	information des parents et communication (1 <sup>er</sup> décembre)
Janvier 2018 :	début de la préparation de la rentrée scolaire 2018/2019 et <b>nomination des codirections</b> (ou avant si possible)
Janvier – juin 2018 :	préparation du concept d'évaluation du projet FiBiS secondaire I.
Juin 2018 :	état des préparatifs de la rentrée avec le groupe d'accompagnement.
Août 2018 :	rentrée scolaire, début de la FiBiS (9H et 7. KI.).
Novembre 2018 :	séance de suivi avec le groupe d'accompagnement, information à la commission scolaire et au Conseil municipal.

## 2 Le projet FiBi au degré primaire (rappel)

### 2.1.1 Organisation de la FiBi primaire

Pour être organisée de manière judicieuse et efficace, la FiBi a dû être organisée en deux classes parallèles par degré scolaire. Une seule classe aurait rendu le traitement équivalent des deux langues difficile, voire impossible. De plus, deux classes parallèles permettent de mettre en place des éléments individuels dans des classes linguistiquement homogènes et les équipes du corps enseignant peuvent ainsi pratiquer un développement coopératif de l'enseignement. Un train de classe FiBi suit le Plan d'études romand (PER), un autre le Lehrplan germanophone. La FiBi primaire fait l'objet d'un concept approuvé par la Direction de l'instruction publique en décembre 2013<sup>4</sup> auquel le lecteur se référera pour plus de détails.

Par principe, la FiBi se conforme aux degrés scolaires selon HarmoS, voire PER. Les quatre premières années de la première phase sont divisées en école enfantine et en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années

---

<sup>4</sup> Bachmann Doris, LePape Racine Christine, Walther Peter et Merkelbach Christian, *Concept de filière bilingue (FiBi)*, version du 22 novembre 2013.

primaires. Les classes de l'école enfantine sont gérées avec des enfants d'âges mixtes, alors que les classes suivantes 3 à 8 HarmoS ne le sont pas.

#### Filière Bilingue primaire (FiBi)

	Klassenzug Lehrplan (LP d)	Train de classe PER (fr)
1 <sup>er</sup> cycle	KG 1	1H/2H
	KG 2	1H/ 2H
	1. Kl.	3H
	2. Kl.	4H
2 <sup>e</sup> cycle	3. Kl.	5H
	4. Kl.	6H
	5. Kl.	7H
	6. Kl.	8H

À la rentrée 2017, la FiBi primaire a atteint sa taille normale. Elle compte donc 16 classes pour 329 élèves. La volée 2010 (8H et 6. Kl) est forte de 40 élèves, soit 20 en 8H (classe PER) et 20 en 6. Kl. (classe Lehrplan)<sup>5</sup>.

#### Filière Bilingue primaire (FiBi) classes et élèves

	LP (d)		PER (fr)	
	classes	élèves	classes	élèves
	KG1	21	H1	21
	KG2	21	H2	21
	1. Kl.	21	H3	19
	2. Kl.	21	H4	20
	3. Kl.	21	H5	21
	4. Kl.	20	H6	21
	5. Kl.	20	H7	21
	6. Kl.	20	H8	20
Total 1	165		164	
Total 2	329			

Le concept primaire prévoit en effet un effectif maximal de 52 élèves, mais précise que « l'on aspire à une taille de 21 élèves ce qui correspond à 42 places par degré scolaire ». En d'autres termes, l'objectif est de maintenir 21 élèves par classe. En principe, les enfants restent dans des classes bilingues pendant la totalité de la scolarité obligatoire, de l'école enfantine jusqu'à la fin du cycle secondaire I. Il y a néanmoins des critères donnant une certaine perméabilité à ladite filière, car il est impossible d'éviter tout changement, notamment pour cause de départs et d'arrivées ou pour cause de déménagement ou de difficulté scolaire clairement attribuée à la FiBi. Il importe ici de préciser que les inaptitudes à la performance non dues à l'enseignement bilingue ne valent pas en tant que motifs de sortie. La FiBi est conçue

<sup>5</sup> Etat au 22 août 2017.

comme école intégrative et admet, comme les autres écoles, les mesures pédagogiques particulières ou la répétition de classes<sup>6</sup>.

La FiBi est hétérogène en ce qui concerne les conditions préalables linguistiques, culturelles, sociales et en matière de performance, donc axée sur l'intégration. Par conséquent, elle dispose également de mesures pédagogiques particulières, telles que le renforcement de l'intégration, l'allemand ou le français langue seconde, la logopédie et la psychomotricité, dans la même proportion que dans les autres écoles biennoises. 2 à 3 leçons par classe sont attendues pour la composition moyenne des classes, sans compter la logopédie, la psychomotricité et les classes spéciales. Ces ressources doivent être essentiellement mises en place dans les degrés inférieurs, comme dans les autres classes à Bienne.

Pour être en mesure de poursuivre l'immersion réciproque également après l'école enfantine, on veille à ce que la moitié des enfants, suivant l'enseignement selon le plan d'études pour les classes francophones, aient l'allemand et le français comme langue première. Cela vaut également pour l'enseignement selon le plan d'études pour les classes germanophones. Ce qui précède est garanti dans la procédure de répartition et selon le schéma suivant :

**Répartition des élèves selon les plans  
d'études et leur langue**

	Lehrplan	PER
Allemand	env. 7 enfants	env. 7 enfants
Français	env. 7 enfants	env. 7 enfants
Autres langues	env. 7 enfants	env. 7 enfants

La FiBi primaire est une entité scolaire selon le Règlement scolaire de la Ville de Bienne et elle développe sa propre culture scolaire. Elle possède sa propre direction sous forme de codirection, partagée entre une codirectrice germanophone et une codirectrice francophone. La FiBi est désormais située aux Prés Ritter depuis la rentrée 2017, à l'exception de deux fois deux classes (3H, 4H, 1. KI et 2. KI.) restées à la Plänke et qui rejoindront en principe les autres l'année prochaine.

L'immersion réciproque signifie que l'enseignement est dispensé à parts égales en allemand et en français (Modèle: 50/50).

### 2.1.2 Évaluation du cycle 2

La FiBi primaire a fait l'objet d'une récente évaluation menée par la Section recherche, évaluation et planification pédagogiques (SREP). Cette évaluation a été communiquée sous forme de document provisoire le 4 septembre 2017 au Département Ecoles & Sport puis officiellement à la Ville de Bienne, le 18 septembre 2017, en même temps que l'Accord de la Direction de l'instruction publique de poursuivre la FiBi au cycle 2. Les résultats de cette évaluation sont importants aussi pour le degré secondaire I, dans la mesure où il est la continuité de l'école primaire. Le degré secondaire I de la FiBi ne peut en effet pas être pensé et concrétisé sans prendre en compte ce qui s'est fait précédemment. L'évaluation réalisée par la SREP arrive aux conclusions suivantes :

*En guise de conclusion, nous pouvons affirmer que la Filière Bilingue est reconnue comme étant un très bon projet qui fait pratiquement l'unanimité des personnes impliquées, à savoir les instances scolaires, les directrices de l'école, les membres du corps enseignant, sans oublier évidemment les parents et les élèves. Des voix s'élèvent même pour réclamer l'augmentation du nombre de classes, voire même l'extension dans d'autres quartiers de*

<sup>6</sup> Concept FiBi 2013, p. 8.

*Bienne. Toutefois, comme nous l'avons relevé dans les recommandations, certaines précautions pourraient à l'avenir être prises pour que ce projet se poursuive encore de nombreuses années dans les meilleures conditions possibles et à la satisfaction de tous les partenaires<sup>7</sup>.*

Les recommandations de l'évaluation du cycle 2 sont en partie aussi valables pour le développement de la FiBi au secondaire I. Il s'agit en particulier des points suivants que le présent concept prend aussi en compte ou qui seront traités ultérieurement :

- clarification de l'organisation du projet (coordination du projet et accompagnement).
- concept d'évaluation du projet.
- révision et adaptation, en continu, du concept.
- communication régulière sur la mise en œuvre du projet.
- politique globale de développement de l'offre bilingue à Bienne.
- développement de matériel pédagogique, d'instruments et d'objectifs (mesures des compétences) propres au contexte du bilinguisme.
- soutien aux membres du corps enseignant et offre de formation continue à leur attention.
- modalités des démarches d'évaluation qui rendent la progression des apprentissages linguistiques et les bénéfices particuliers de l'enseignement bilingue, lisibles et compréhensibles pour les parents et les élèves.
- examen de la pertinence d'une forme de reconnaissance attribuée au parcours spécifique de l'élève.
- question du déséquilibre entre l'offre et la demande contrevenant au principe d'égalité d'accès.

### **2.1.3 La culture FiBi**

La notion de « culture FiBi » s'est construite avec la mise en place et le développement de la Filière bilingue primaire. C'est un élément important à prendre en compte pour l'organisation de la Filière Bilingue au niveau secondaire I. Le groupe de travail a invité la direction de la FiBi à faire part de sa compréhension de la « culture FiBi ».

*Depuis 2010, date du début de la Filière Bilingue, l'équipe s'est retrouvée à de nombreuses occasions pour développer la faisabilité pratique du projet entre organisation et manière d'enseigner.*

*Pour ce faire, nous avons beaucoup été soutenus et enseignés par des professeurs extérieurs à notre école, possédant soit déjà une pratique de l'enseignement bilingue, soit provenant de la recherche linguistique. Nos formations continues ont, pour la plupart, été vécues avec l'intégralité du corps enseignant de l'école. Durant celles-ci, nous avons pu poser nos interrogations sans gêne, mais aussi dire nos difficultés, nos lassitudes parfois. Nous avons aussi pu effectuer plusieurs visites d'établissements bilingues en Suisse (Neuchâtel, Valais) et à l'étranger (Alsace et Tyrol du sud).*

*Comme le projet d'enseignement bilingue se démarquait de ce qui existait ailleurs, nous avons pu nous soutenir face aux critiques et incompréhensions provenant de l'extérieur et même de nos pairs ! Ces difficultés rencontrées ont soudé l'équipe. Mais pas seulement.*

---

<sup>7</sup> Pfeuti Sandra, *Une expérience d'enseignement bilingue en immersion sous la loupe : Evaluation de la Filière bilingue à Bienne*, Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Section recherche, évaluation et planification pédagogiques (SREP), juillet 2017, version provisoire reçue le 4 septembre 2017.

*En réunissant le français et l'allemand dans une même classe, ce n'est pas uniquement deux langues que nous avons rapprochées, mais deux cultures: des ressources de provenance différente, d'autres pédagogies, des enseignants issus de lieux de formation divers, des plans d'études bien distincts. Dans le partage et la construction de l'enseignement, que ce soit par duo bilingue ou avec l'intégralité du corps enseignant lors des nombreuses formations continues, chacun a apporté « sa » culture qui forcément a été colorée par l'apport de celle de l'autre langue.*

*Cela se vit également au sein de la direction FiBi qui est bilingue. Nos séances d'entité et les communications sont aussi bilingues. Mais chaque enseignant peut s'exprimer dans sa langue, et trouve sa place au sein de l'équipe. Ceci contribue à l'émergence d'une nouvelle culture. C'est ce que nous nommons la culture FiBi.*

*Carol Strähl et Esther Cuendet  
codirectrices de la FiBi, septembre 2017*

### **3 Organisation au degré secondaire I**

#### **3.1 Organisation administrative**

La FiBi secondaire I constitue une entité scolaire selon le Règlement scolaire de la Ville de Bienne. Elle est administrativement indépendante de la FiBi primaire et est désignée *Filière Bilingue secondaire* en français comme en allemand, abrégé FiBiS.

La FiBiS développe sa propre culture scolaire, notamment une culture qui valorise le plurilinguisme et les compétences interculturelles des élèves, de leurs parents et des membres du corps enseignant. Elle possède sa propre direction sous forme de codirection. Le problème principal de la FiBiS est sa petite taille: 2 classes la première année, 4 la seconde, en principe 6 dès la troisième année. Cela signifie que, dans un premier temps, le pool de direction sera non seulement très faible, mais de plus partagé en une codirection (bilingue). Pour disposer d'un revenu acceptable, les codirecteurs ou codirectrices devront vraisemblablement enseigner (à la FiBiS ou ailleurs), comme cela se fait habituellement dans les écoles de petite taille.

La question du modèle a fait l'objet d'une réflexion approfondie. De tous les modèles étudiés, aucun ne s'est imposé comme allant de soi. Le choix final s'est fait d'après les considérations suivantes (liste non exhaustive):

- La création d'une entité FiBiS donne la souplesse nécessaire dont le projet a besoin; une telle entité permet plus facilement de trouver des solutions pratiques si elle est gérée indépendamment des autres écoles. Elle permet aussi le maintien et le développement d'une culture FiBiS (voir ch. 2.1.3), ce que ne permettrait par exemple pas l'intégration des classes FiBiS dans des entités existantes, un modèle finalement écarté. Ce modèle n'excluant pas de localiser les classes de la FiBiS dans un collège ou OSZ existant, afin de profiter de certaines synergies.
- Une entité unique pour le primaire et le secondaire I: l'idée n'a pas été retenue, car les enjeux ne sont pas les mêmes pour ces deux niveaux. Elle maintiendrait en outre les élèves dans une sorte de vase clos peu souhaitable.
- Les différentes variantes d'intégration de la FiBiS dans un collège ou OSZ existant ont aussi été écartées, principalement pour assurer le développement de la culture FiBiS.

La FiBiS est conçue selon l'art. 9a LEO qui définit les langues d'enseignement et surtout l'enseignement dans une autre langue nationale.



### 3.2 Localisation de la FiBiS et infrastructures

Le site de la rue des Alpes représente la meilleure solution pour l'hébergement de la FiBiS. Outre le fait qu'il n'y guère ou pas d'autres locaux scolaires disponibles pouvant accueillir la FiBiS, le bâtiment des Alpes présente les avantages suivants:

- locaux à disposition, sous réserve d'une solution à trouver avec le canton;
- synergies avec le Collège de la Suze (établi à la rue des Alpes depuis la rentrée 2016):
- salles spécialisées à disposition (sauf pour l'économie familiale, les ACT et les TM (Rittermatte);
- infrastructures et matériel informatique à disposition;
- locaux administratifs à disposition.

En l'état, les salles du rez-de-chaussée du bâtiment des Alpes pourraient être utilisées dès 2018 pour la première année de la FiBiS. Il serait également possible de développer les deux trains de classes dans ces locaux.

Pour concrétiser cela, il faut cependant que la Ville de Bienne négocie avec le canton, soit une prolongation et une extension du contrat de location des locaux, soit l'achat du bâtiment. A terme, la situation serait de toute évidence plus simple si la Ville pouvait faire l'acquisition du bâtiment. Le Département E&S et les autres départements concernés de la Ville travaillent sur ces deux options. Il faut souligner le manque de salles pour la gymnastique, la cuisine, les travaux manuels et les activités créatrices sur textiles, mais il s'agit là d'un problème général auquel toutes les écoles de la Ville sont confrontées (en particulier pour le sport).

La localisation de la FiBiS dans les mêmes murs qu'un collège francophone implique qu'un soin particulier soit donné à l'entretien de relations étroites avec un ou des OSZ germanophone(s). Il faudra développer un système d'écoles « marraines » de la FiBiS.

### 3.3 Ampleur et structure de la FiBiS

#### 3.3.1 Nombre théorique de classes et d'élèves

Sur la base des chiffres actuels, 40 élèves devraient entrer à la FiBiS en août 2018. Au début de la troisième année scolaire (2020/2021), la FiBi comptera 6 classes, soit environ 120 élèves.

#### Développement de la FiBiS (sans les sorties)

							classes	élèves
2018/2019	9H	7. KI					2	40
2019/2020	9H	7. KI	10H	8. KI			4	81
2020/2021	9H	7. KI	10H	8. KI	11H	9. KI	6	122

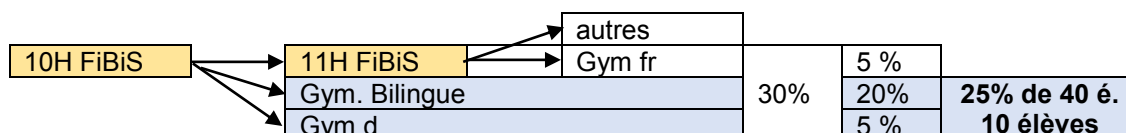
#### 3.3.2 Effet de la Quarta sur la taille de la FiBiS

La rentrée scolaire 2017/2018 est marquée par le lancement de la filière gymnasiale bilingue en quatre ans, à partir de la 11<sup>e</sup> année scolaire, à Bienne. Cela signifie que les élèves qui fréquenteront la filière bilingue du gymnase quitteront leur école secondaire I en 10H pour faire la 11H au gymnase, les Romands comme les Alémaniques. Ce régime a été généralisé à tous les étudiants alémaniques du canton de Berne qui souhaitent faire une maturité. Les francophones optant pour une maturité monolingue continueront quant à eux de suivre un gymnase en trois ans.

L'effet sur les effectifs de la FiBiS peut être important. Les deux classes de 11H (ou 9. KI.) pourraient, pour cette raison, connaître une baisse sensible du nombre d'élèves. On estime

qu'un tiers environ des élèves de la FiBiS, voire un peu plus, souhaitera suivre le gymnase. Il est probable qu'une bonne partie d'entre eux souhaite rester dans la Filière Bilingue pour poursuivre un cursus commencé à l'école enfantine déjà. Il est possible aussi qu'ils entrent dans un gymnase monolingue. Or les filières gymnasiales germanophone et bilingue vont aspirer un certain nombre d'élèves à la fin de la 10H diminuant ainsi considérablement les effectifs de la dernière année FiBiS.

#### Estimation du nombre d'élèves pouvant quitter la FiBiS après la 10H (quarta)



On peut donc estimer qu'environ un quart des élèves quittera la FiBiS pour la quarta. Cela représente 10 élèves sur les 40 élèves des deux classes de 10H.

#### 3.3.3 Nombre de classes et élèves après d'éventuelles sorties

Au phénomène des sorties liées à la Quarta s'ajoute celui d'autres sorties. Même en fixant des règles similaires à celles valables au primaire concernant les sorties de la FiBi<sup>8</sup>, il faut compter que quelques élèves quittent la FiBiS. Vu le niveau de langue et le caractère bilingue de la FiBiS, il ne sera pas facile de remplacer ces élèves. Ce phénomène est déjà constaté à la FiBi primaire où la liste d'attente permet en général de maintenir le quota de 21 élèves dans les petites classes, mais pas dans les grandes classes.

#### Développement possible de la FiBiS compte tenu des sorties (estimation)

							classes	élèves
2018/2019	9H	7. KI					2	40
2019/2020	9H	7. KI	10H	8. KI			4	79
2020/2021	9H	7. KI	10H	8. KI	11H	9. KI	6	108

#### Détail 11H<sup>9</sup>

2020/2021					11H	9. KI	2	26
-----------	--	--	--	--	-----	-------	---	----

Si ce scénario se confirme, il faudra envisager des solutions: a) le maintien de deux classes à 13 élèves (ce qui semble difficile<sup>10</sup>), b) la fermeture d'une classe ou encore c) l'admission de nouveaux élèves.

Trois enseignements doivent être tirés de cette situation:

<sup>8</sup> Notamment pour cause de déménagement ou de difficulté scolaire clairement attribuée à la FiBi (voir ch. 3.7)

<sup>9</sup> 40-10-2-2 = 26 élèves

<sup>10</sup> Dans le cadre de l'adoption du système quarta pour les francophones fréquentant la filière bilingue du gymnase, la Direction de l'instruction publique (INS) a assuré aux communes que les élèves francophones concernés (11H) « continueront à être comptabilisé virtuellement dans les écoles secondaires. La filière bilingue n'aura donc pas de répercussion négative sur le nombre de classes dans les écoles secondaires ni sur la taille du pool de direction ou du pool destiné aux tâches spéciales » (Lettre aux communes du Jura bernois, de Bienne et Evillard de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne du 18 mars 2016, nouvelle organisation de la filière bilingue [du gymnase]). Cela est aussi valable pour la FiBiS selon confirmation de INS (lettre du 2 novembre 2017 concernant le concept pour la filière bilingue au degré secondaire 1).

- il convient certainement de renoncer à l'effectif fixe à 42 élèves par année et de prévoir une fourchette entre 18 et 26 élèves par classe, afin de donner un peu de souplesse au système;
- le système de deux trains de classe parallèles PER/Lehrplan existant pour le primaire ne permet pas de souplesse, par exemple la fusion des classes en dernière année. Un nouveau modèle doit donc être étudié (voir ch. 3.4);
- la question des nouvelles admissions doit être réétudiée (voir ch. 3.7).

### 3.4 Le modèle 3b (dit « Spiegel »)

#### 3.4.1 La réflexion

Trois difficultés majeures sont rapidement apparues au sujet de la mise en place de la FiBiS. La taille critique de l'école (comme entité scolaire); la gestion de l'enseignement par niveaux dans les branches principales, et le problème des effectifs mentionnés ci-dessus. L'étude de plusieurs pistes a finalement conduit le groupe de travail à penser l'organisation de la future FiBiS à partir du modèle 3b.

L'idée repose sur les principes suivants:

- abandon des deux trains de classes différenciés au primaire selon le Plan d'études romand (PER) et Lehrplan 21 (LP21) et constitution de classes parallèles dont on peut mélanger les élèves pour les cours à niveaux (Real/MG et Sekundar/PM);
- adoption du modèle 3b « Spiegel »;
- adoption d'une grille horaire commune et de références aux deux plans d'études.

Elle repose sur l'hypothèse que les élèves de la FiBi primaire entrant à l'école secondaire I ont un niveau en L1 et L2<sup>11</sup> relativement proche (sans être identique). Pour mettre en œuvre le modèle prévu, il faut effectivement que l'allemand et le français puissent être tous deux enseignés en tant que langue première (ou langue maternelle). Il n'y aurait en principe plus de langue seconde. Un réglage peut encore se faire par le biais des cours à niveaux.

Deux arguments principaux permettent de formuler cette hypothèse. Premièrement, il y a dans chaque classe FiBi primaire 1/3 de germanophones, 1/3 de francophones et 1/3 d'allophones. La notion de langue maternelle est donc différente pour chacun de ces groupes d'élèves. Deuxièmement, on peut estimer qu'après 8 ans de scolarisation en immersion au sein de la FiBi, les élèves seront parvenus à un bon niveau de langue partenaire. L'expérience montre d'ailleurs en primaire que le moyen d'enseignement de l'allemand langue étrangère *Der grüne Max* ne suffit plus aux élèves de la FiBi qui ont un niveau nettement plus haut que celui du public cible de la méthode.

Pour vérifier cette hypothèse ou du moins donner une tendance, des tests ont été réalisés en juin 2017 dans la classe de 7H et la 5. Klasse. Ces tests ont été préparés, effectués et corrigés au sein de la FiBi d'entente avec le responsable du projet à E&S. Ils n'ont pas de véritable valeur scientifique, mais leurs résultats donnent une tendance (annexe 1).

La conclusion tirée de l'analyse des résultats de ces tests – ou l'impression générale qu'on en tire – est la suivante: globalement, le niveau des deux classes est bon. La comparaison entre

---

<sup>11</sup> NB: nous désignons ici avec L1 et L2 les deux langues de scolarisation de la FiBi, soit le français et l'allemand. Tandis que la L1 indique la langue plus forte de l'élève FiBi, la L2 désigne l'„autre“ langue de scolarisation (souvent plus faible sauf dans le cas des élèves dits bilingues). Dans le cas de la FiBi, L1 désigne aussi la langue principale de l'ensemble de la classe en fonction du plan d'études (fr pour la classe PER et d pour la classe Lehrplan). Nous sommes conscients des limites de ces désignations (L1 et L2): dans un milieu très interculturel comme la FiBi.

L1 et L2 (soit en langue française, soit en langue allemande) selon les groupes ou catégories donne un signal encourageant pour la suite des travaux et la préparation de la Filière Bilingue secondaire I. Notre hypothèse selon laquelle les élèves de la FiBi entrant à l'école secondaire I ont un niveau en L1 et L2 relativement proche (sans être identique) semble être confirmée avec les réserves indiquées dans le rapport rédigé à ce sujet.

**Dans le cadre des travaux préparatoires du degré secondaire I de la Filière Bilingue, la réflexion sur le modèle 3b, supposant un abandon des deux trains de classes différenciés selon le Plan d'études romand (PER) et Lehrplan 21 (LP21) pour constituer des classes parallèles dont on peut mélanger les élèves pour les cours à niveaux, peut être poursuivie<sup>12</sup>.**

### 3.4.2 Le modèle 3b

La FiBiS est organisée selon le modèle 3b<sup>13</sup>. Ce modèle prévoit des classes composées d'élèves de différents niveaux et de l'enseignement à niveaux uniquement pour les branches principales (français, allemand, mathématiques).

Pour la FiBiS, cela signifie que les anciennes classes primaires PER et Lehrplan sont maintenues et deviennent deux classes parallèles A et B<sup>14</sup> qui n'ont plus de lien avec les plans d'études. Des échanges peuvent avoir lieu entre les classes. Ainsi, dans les trois branches principales, les cours à niveaux sont organisés entre les deux classes devenues perméables (voir ch. 3.4.3).

#### Classes de la FiBiS

2018/2019	9H A	9H B				
2019/2020	9H A	9H B	10H A	10H B		
2020/2021	9H A	9H B	10H A	10H B	11H A	11H B

Puisque les deux anciennes classes primaires PER et Lehrplan deviennent au secondaire I de véritables classes parallèles, il est également possible de les fusionner. Cela peut-être une solution au problème de la baisse d'effectif engendré par la quarta ou d'autres départs (voir ch. 3.3). Pour autant que cela soit nécessaire, ce modèle permet de fusionner les classes en 11H. Cette option est plutôt théorique.

<sup>12</sup> Groupe de travail FiBi, *Evaluation interne du niveau des langues FiBi, 5. KI et 7H*, juin-août 2017.

<sup>13</sup> Direction de l'instruction publique, *Die 5 Modelle der Sekundarstufe I*, état année scolaire 2016/17.

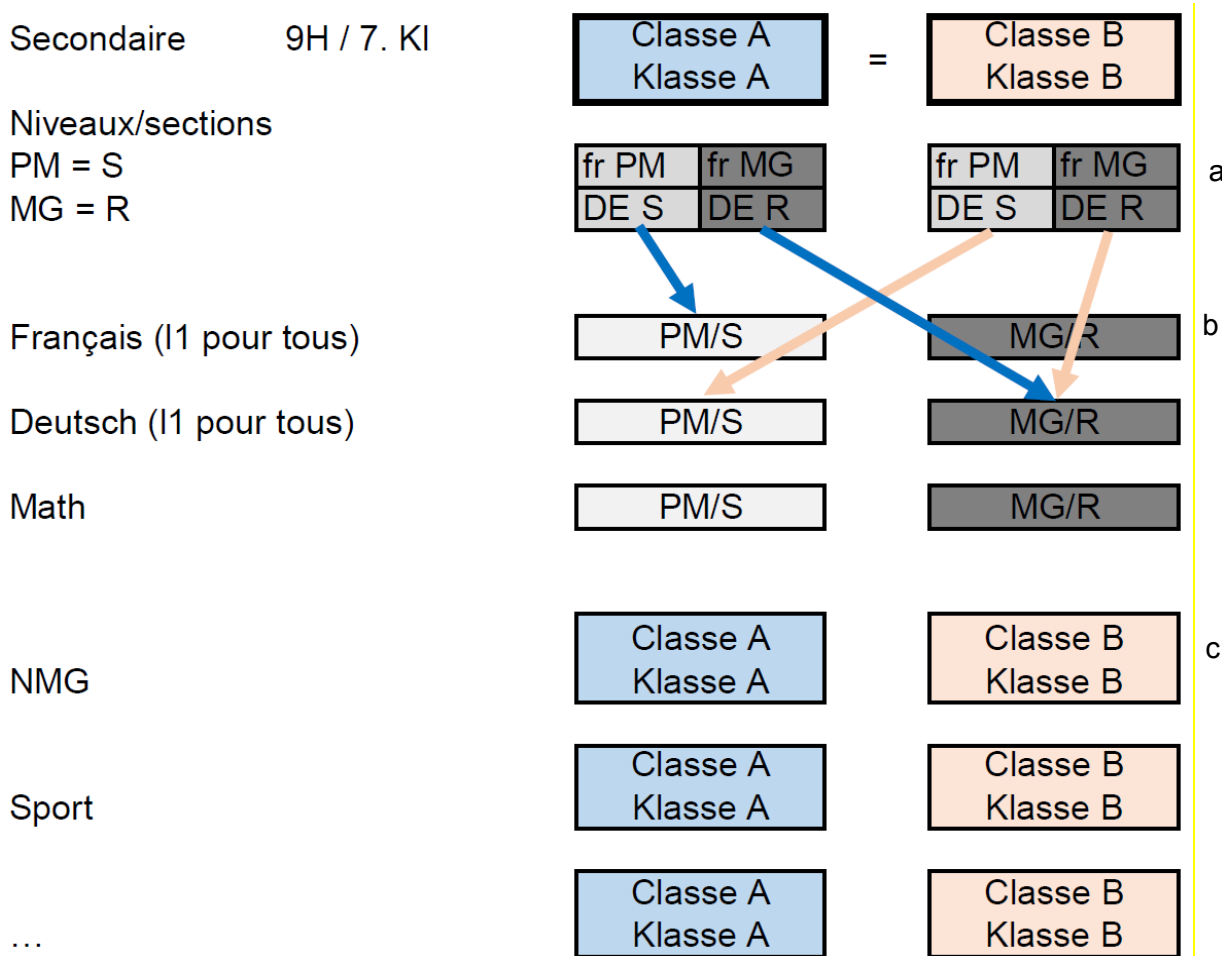
<sup>14</sup> Le groupe de travail a opté pour une dénomination provisoire A et B des classes. Il reconnaît que cette dénomination peut prêter à confusion avec les niveaux A, B, et C existant dans le système francophone et avec lesquels ces deux classes n'ont rien à voir. Après discussion et réflexion avec différents partenaires, l'idée des couleurs a été écartée (confusion possible avec les couleurs utilisées pour désigner les langues en FiBi primaire). Des noms (substantifs) pourraient être envisagés, mais ce sont souvent des solutions utilisées pour les jeunes élèves (une classe écureuil ne serait par exemple pas appropriée). Des noms propres de personnalités biennoises pourraient être une alternative (Walser, Anken, Neuhaus, ...). Réflexion à mener avec les futurs enseignants et enseignantes.

**Classes de la FiBiS avec suppression théorique d'une classe de 11H**

2018/2019	9H A	9H B			
2019/2020	9H A	9H B	10H A	10H B	
2020/2021	9H A	9H B	10H A	10H B	11H AB

Le modèle 3 b est un modèle intégratif qui rassemble les élèves de niveaux différents au sein d'une même classe. Si un élève change de niveau dans une branche, il ne change pas de classe de base, mais seulement de groupe pour l'enseignement de la branche dont il est question.

**Classes parallèles de la FiBiS et organisation des cours à niveaux**



*Le schéma ci-dessus montre les deux classes parallèles de la FiBiS (A et B) issues des anciennes classes PER et Lehrplan de la FiBi primaire. Ces classes de base sont composées d'élèves de différents niveaux (a). Les cours à niveaux dans les trois branches principales sont donnés, en même temps, dans des groupes formés d'élèves de même niveau provenant des deux classes (b). Les cours des autres branches sont donnés par classe A ou B (c).*

### 3.4.3 Les cours à niveaux

La FiBiS compte deux sections, à l'image de la pratique germanophone du canton, soit Real (MG) ou Sekundar (PM). Par rapport au système francophone (il existe en général les sections prégymnasiale (P), moderne (M) et générale (G)), cela fait une section en moins. D'après les notes anonymisées de deux classes, l'évaluation de la SREP, les tests de langues internes et une discussion avec les directrices de la FiBi, le groupe de travail estime qu'il est possible de ne travailler qu'avec deux sections.

#### L'enseignement à deux sections de la FiBiS

Niveau Sekundar	=	Niveau PM
Niveau Real	=	Niveau MG

La dénomination des niveaux est un point sensible. Si elle ne pose aucun problème dans la partie germanophone qui fonctionne sur un système à deux niveaux, c'est différent pour les francophones. L'expression PM ou MG ne signifie pas grand-chose aux yeux des parents et du public puisque les références sont P, M et G. Les expressions utilisées par les germanophones, Sekundar et Real, posent problème. La notion de « Real » est difficilement traduisible en français. Le groupe de travail ne s'est pas encore forgé une idée définitive à ce sujet pourtant sensible. Par défaut, il penche pour l'instant pour les appellations germanophones « Real » et « Sekundar » qui correspond à quelque chose d'existant et de connu (choix retenu dans les pages qui suivent). Dans ce cas, il faudrait renoncer à les traduire. Cette solution n'est pas optimale et il faudrait trouver de nouveaux termes neutres par rapport aux systèmes existants. Une alternative constituerait à garder les termes germanophones et utiliser en français « orientation formation professionnelle (OFP) » et « orientation études (OE). »

#### Conditions d'appartenance / Statut

sections	Système francophone			Système germanophone	
	P	M	G	Sek	Real
Niveaux : Fr/All/Math	AAA	BBA	ACC		
	AAB	BBB	BCC	SSS	SRR
		BBC	CCC	SSR	RRR
		ABC			

Système FiBiS		
sections	Sek (S)	Real (R)
Niveaux : Fr/All/Math	SSS	SRR
	SSR	RRR

### 3.4.4 Une grille horaire commune pour les deux classes

A partir du degré secondaire I, les classes de la FiBiS suivent une grille horaire commune spécialement adaptée pour la FiBiS. La distinction entre train de classe PER et train de classe Lehrplan n'existe plus. Une grille horaire commune *ad hoc* est en effet nécessaire, afin de garantir la perméabilité entre les deux classes parallèles.

Les tableaux ci-dessous montrent, pour chaque année scolaire, la grille horaire FiBiS (colonne violette) en comparaison des grilles horaire du Lehrplan 21 et du PER. Pour la 9H – 7. Kl., les différences d'heures sont indiquées ; pour les 10H – 8. Kl. et 11H – 9. Kl., il y a une grille par niveau (Sek ou PM et Real ou MG).

9H - 7. Kl	LP 21	PER	différence	Grille FiBiS	différence LP21	différence PER
Deutsch	4	3	1	4	0	-1
Französisch	3	5	-2	3	-1	1
Englisch	3	2	1	3	0	-1
Mathematik	5	5	0	5	0	0
NMG: N&T	3	2	1	3	1	0
NMG: WAH	2	3	-1	2	-1	0
NMG: R, Z, G	3	4	-1	3	0	1
NMG: Eth, Rel	2	1	1	2	1	0
Gestalten	4	4	0	4	0	0
Musik	2	1	1	2	0	-1
Beweg & Sport	3	3	0	3	0	0
Medien & Info	1	0.5	1	1	0	-0.5
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>34</b>		<b>35</b>		

10H - 8. Kl	LP 21	Per PM	PER MG	Grille FiBiS PM/S	Grille FiBiS MG/R
Deutsch	5	4	4	4	4
Französisch	3	6	6	4	4
Englisch	3	2	2	3	3
Mathematik	5	6	6	6	6
IVE / renforcement	3	1	2	2	2
NMG: N&T	2	2	2	3	3
NMG: WAH	2	0	0	1	1
NMG: R, Z, G	2	4	4	4	4
NMG: Eth, Rel	1	1	1	1	1
Gestalten	4	1	3	3	3
Musik	2	1	1	1	1
Beweg & Sport	3	3	3	3	3
Medien & Info	0	0	0	0	0
Latin/Italien/Sciences (options)	3	0			
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>35</b>

11H - 9. Kl	LP21	Per PM	PER MG	Grille FiBiS PM/S	Grille FiBiS MG/R
Deutsch	4	3	3	5	5
Französisch	3	6	6	5	5
Englisch	2	3	3	2	2
Mathematik	4	5	5	5	5
IVE / renfor. / proj. ind	3	1	2	3	3
NMG: N&T	3	2	2	2	2
NMG: WAH	1	0	0		
NMG: R, Z, G	3	4	4	4	4
NMG: Eth, Rel	2	1	1	1	1
Gestalten	4	1	3	3	3
Musik	2	1	1	1	1
Beweg & Sport	3	3	3	3	3
Medien & Info	1	0	0	1	1
Latin/Italien/Sciences (options)	3	0			
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>35</b>

La grille horaire FiBiS atteint les 35 heures par semaine, soit 1.5 de plus que la grille horaire du PER. On signalera ici les réflexions en cours au sujet de la grille horaire du PER dans le canton de Berne et l'idée d'augmenter, dans ce plan d'études, les heures d'enseignement. La direction prise dans le cadre du concept FiBiS semble donc s'inscrire dans une tendance générale.

Il est également important de considérer le nombre total d'heures sur les trois années, puisque des écarts qui apparaissent sur une année peuvent être compensés sur une autre année.

Récapitulatif hebdo 9H-11H / 7. Kl-9. Kl	Total LP	Total PER		Total FiBi	
	LP21	PER PM	PER MG	FiBi PM/S	FiBi MG/R
Deutsch	13	10	10	13	13
Französisch	9	17	17	13	13
Englisch	8	7	7	8	8
Mathematik	14	16	16	16	16
IVE / renfor. / proj. ind	6	1	3	5	5
NMG: N&T	8	6	6	7	7
NMG: WAH	5	3	3	4	4
NMG: R, Z, G	8	12	12	11	11
NMG: Eth, Rel	5	3	3	3	3
Gestalten	12	6	10	10	10
Musik	6	3	3	4	4
Beweg & Sport	9	9	9	9	9
Medien & Info	2	0.5	0.5	2	2
Latin/Italien/sciences/(c	0	6	0	0	0
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>99.5</b>	<b>99.5</b>	<b>105</b>	<b>105</b>

La lecture de ces tableaux permet de mettre quelques points en évidence. En optant pour une grille horaire à 35 heures, la tendance générale est une augmentation des heures par rapport au PER et un maintien ou une augmentation par rapport au Lehrplan. Il s'agit d'un alignement vers le haut.

La FiBiS ne compte qu'une option (choix obligatoire), soit l'option ACT-TM. Les options scientifiques/littéraires (latin), existantes habituellement dans le PER, sont proposées en cours facultatifs. Dans la mesure des possibilités, les cours facultatifs pourraient aussi être utilisés en 9H pour du renforcement.

#### Effets de la grille horaire FiBiS selon les branches

Allemand	= ou ↗	
Français	↗ par rapport au Lehrplan 21 ↘ par rapport au PER	On constate ici une différence importante entre les cultures scolaires, la culture étant fr plus axée sur la langue que la culture d. Il faut souligner que la FiBiS est une école bilingue et que les élèves vont développer des compétences plurilingues aussi dans l'environnement. Des cours de soutien sont également prévus
Anglais	= ou ↗	
Math	= ou ↗	
Projet individuel	↗ pour PER	Il existe une réflexion au niveau cantonal pour augmenter ces heures dans le cadre du PER.
NMG	Dans la moyenne en général. ↗ pour histoire et géographie	
Latin	Le latin n'est plus une option mais un cours facultatif.	
WAH	↗ par rapport au PER ↘ par rapport au Lehrplan 21	Trois leçons d'économie familiale prévues en 9H, ce qui permet d'organiser des cours en cuisine.

**Il apparaît indispensable de revoir la grille horaire en 10H et 11H en fonction des expériences faites en 9H et, au besoin, de l'adapter en conséquence.**

### 3.5 Horaire

Le modèle retenu impose des contraintes importantes pour la composition de l'horaire. Le modèle 3b implique, en raison du regroupement des élèves pour les cours à niveaux, que les leçons des trois branches principales (D, FR et Math) soient toujours données en parallèle. Cette contrainte d'horaire a aussi un effet sur l'organisation des horaires des membres du corps enseignant et sur leurs profils. Un enseignant / une enseignante ne peut en effet pas donner le français ou l'allemand dans les deux classes puisque les leçons ont lieu en même temps.

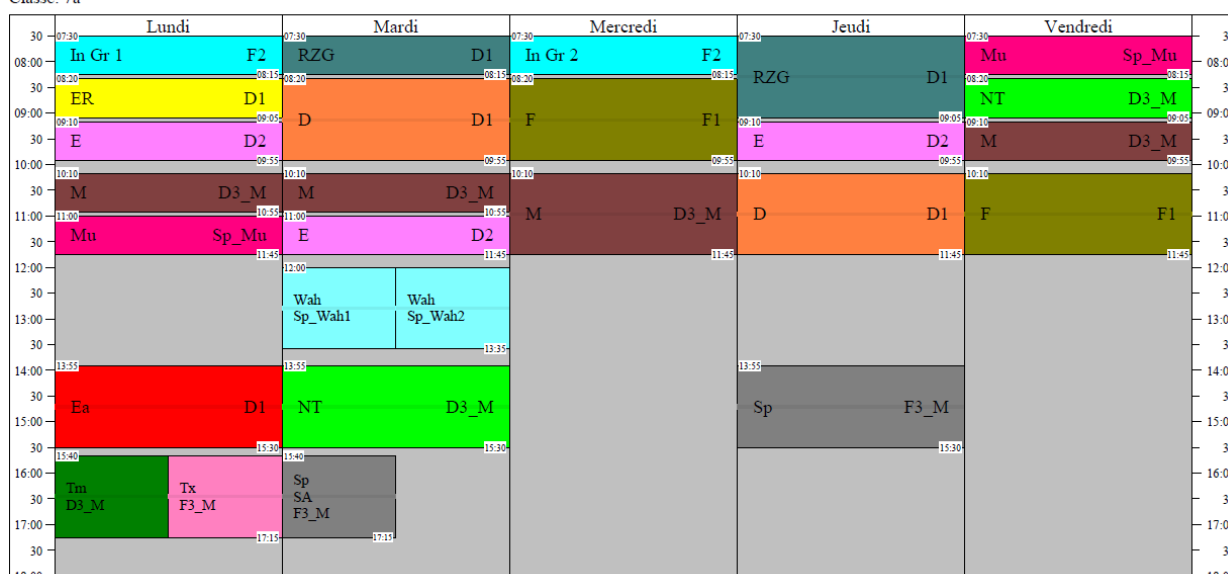


08h – 10h	Sport Elèves de la classe A	↔	Sport Elèves de la classe B
	Allemand Sekundar Elèves S de la classe A Elèves S de la classe B		Allemand Real Elèves R de la classe A Elèves R de la classe B

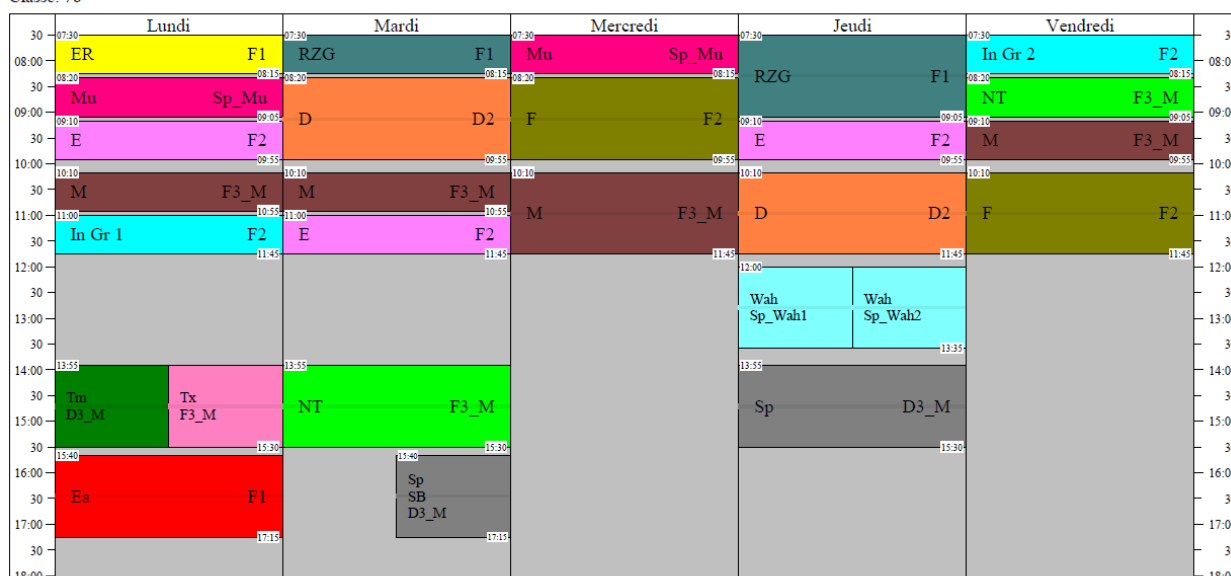
La FiBiS n'échappera pas aux autres contraintes auxquelles les directeurs et directrices d'écoles sont habituellement confrontés, c'est-à-dire l'utilisation des salles spéciales, les engagements des membres du corps enseignant dans d'autres établissements, etc.

L'exemple ci-dessous montre un horaire théorique pour les deux classes parallèles de 9H – 7. KI.

Classe: 7a



Classe: 7b



SB: Semaines B



Rappelons que les *Dispositions générales complétant le PER*<sup>15</sup> fixent les conditions-cadre de l'enseignement par immersion. Deux points importants doivent être soulignés. Premièrement, la limite supérieure à ne pas dépasser des leçons enseignées dans la langue partenaire est fixée à 50%, ce qui est ici respecté si l'on se réfère à la classe d'origine primaire PER ou Lehrplan. Il faut toutefois relativiser cela du fait qu'au secondaire I, la distinction PER/Lehrplan s'efface et que les deux langues, français et allemand, deviennent toutes deux L1. Deuxièmement, ces *Dispositions générales*, excluent en principe les disciplines fondamentales, en l'occurrence le français et les maths ou Deutsch und Mathematik, de l'enseignement par immersion. Dans le cas particulier de la FiBiS, cette solution 50/50 pour l'enseignement des maths fait sens. Les élèves sont, d'une part, en situation d'immersion réciproque dès l'école enfantine, d'autre part les anciennes classes PER et Lehrplan sont, au degré secondaire I, mélangées pour les cours à niveaux, donc pour les maths (modèle 3b). L'option 50/50 pour l'enseignement des maths est justifiée dans ce contexte. Reste à déterminer si cette mise en œuvre requiert une dérogation de la part de la Direction de l'instruction publique.

Le tableau ci-devant montre que l'allemand est donné par un germanophone, le français par un francophone. Les mathématiques, les sciences (N&T), l'histoire et la géographie (R, Z, G) sont enseignées dans les deux langues à parts égales. L'anglais et l'économie familiale sont des branches particulières données par un « spécialiste », indépendamment de la langue première de l'enseignant. La leçon d'éthique (NMG) est donnée par le maître de classe, dans une classe en F, en D dans l'autre (voir ch. 3.6.2). Cette première répartition aboutit à un résultat relativement équilibré (10.5/9.5 et 9.5/10.5), soit près du 50% initialement fixé par les dispositions générales.

Restent ainsi 10 leçons à répartir (musique ; dessin, TM, ACT (Gestalten) ; sport ; informatique) en fonction des possibilités offertes par les profils et les disponibilités des enseignants. Cette souplesse est indispensable pour une organisation réaliste de la FiBiS. Dans la mesure du possible, la direction veillera au maintien de l'équilibre entre D et F. Il est aussi envisageable de faire appel, pour ces branches, à des enseignants et enseignantes bilingues.

### 3.6.2 Des branches enseignées dans les deux langues

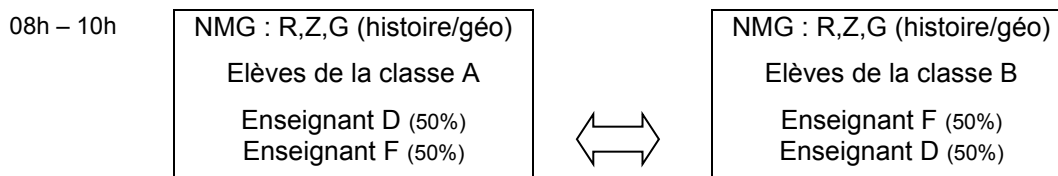
Les mathématiques, les sciences (N&T), l'histoire et la géographie (R, Z, G) sont enseignées dans les deux langues à parts égales (voir 3.6.1).

Tableau des branches enseignées dans les deux langues

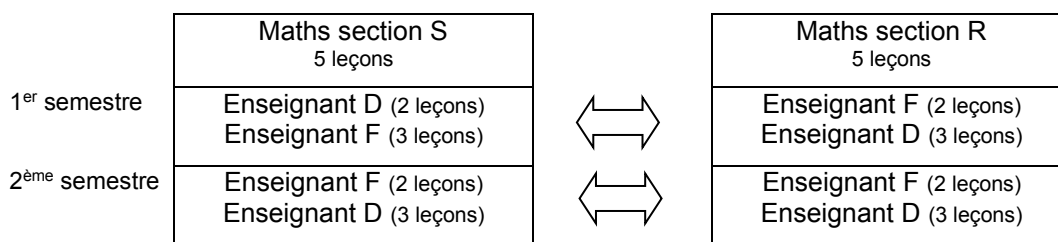
9H - 7. KI	Grille FiBiS	Classe A langue enseignement		Classe B langue enseignement			
		D	F	D	F		
Mathematik	5	D/F	2.5	2.5	D/F	2.5	2.5
NMG: N&T	3	D/F	1.5	1.5	D/F	1.5	1.5
NMG: R, Z, G	3	D/F	1.5	1.5	D/F	1.5	1.5
<b>Total</b>	<b>11</b>		<b>5.5</b>	<b>5.5</b>		<b>5.5</b>	<b>5.5</b>

Pour ces branches, cela signifie que deux membres du corps enseignant interviennent dans chaque classe. À l'instar des branches principales toujours données en parallèles pour permettre l'enseignement pas section, l'horaire est aussi construit en parallèle pour ces branches.

<sup>15</sup> *Dispositions générales complétant le PER* du 1<sup>er</sup> mars 2013, Annexe 1, Enseignement par immersion – Conditions-cadre.



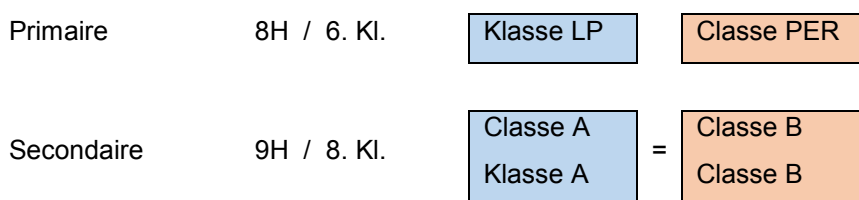
La question de la répartition des heures entre F et D n'est pas définitivement réglée. Plusieurs solutions sont envisageables, l'enseignement par thèmes semble pertinent (thème 1 en français, thème 2 en allemand, etc.).



La répartition des leçons peut se faire par thème, avec par exemple des changements d'enseignant ou d'enseignante (et de langue) toutes les trois semaines.

### 3.6.3 Maintien d'un lien avec la langue de référence au primaire

Au degré primaire, la FiBi est construite sur une logique langue 1/langue 2 et de plans d'études (PER/Lehrplan). Le système proposé pour la FiBiS opère une rupture radicale sur la base, notamment, d'une grille horaire commune aux deux classes et de l'enseignement de l'allemand et du français au même niveau (les deux langues sont considérées comme langue 1). La classe Lehrplan, dans laquelle les branches principales sont enseignées en allemand au primaire, devient au secondaire I la classe A. L'ancienne classe PER devient la classe B. L'allemand et le français ont le même statut au secondaire I.



Un lien avec la langue principale utilisée au primaire est toutefois maintenu par le biais du maître de classe. Ainsi, le maître de classe de classe A, l'ancienne Klasse LP, doit être germanophone. À l'inverse, le maître de classe de la classe B, l'ancienne classe PER, doit être francophone. Cela permet aux élèves de maintenir en filigrane un lien avec la langue « d'origine » des classes, mais aussi de maintenir la langue principale de communication avec les parents, ce qui est un aspect et un enjeu fondamental. Dans la pratique, l'expérience de la FiBi primaire montre que les informations importantes sont généralement données dans les deux langues et que dans les cas où cela est nécessaire, des solutions ont toujours été trouvées pour communiquer au mieux avec les parents.

### 3.6.4 Perspective intéressante: partage des tâches

Cette organisation offre quelques perspectives intéressantes. Premièrement, l'horaire parallèle et l'enseignement d'une discipline en deux langues exigent une collaboration soutenue entre les deux membres du corps enseignant concernés, mais elle leur offre aussi la possibilité de partager les tâches et de se spécialiser. Au lieu d'enseigner l'entier du cours d'histoire à une seule classe, l'enseignant ou l'enseignante se concentre sur la moitié des thèmes qu'il ou elle donnera dans les deux classes. Cela lui permettra de cibler la préparation de ses cours, toujours en concertation avec son collègue de la langue partenaire.

### 3.6.5 Perspective intéressante: constitution d'équipes pédagogiques

Deuxièmement, l'enseignement à deux dans une branche s'inscrit d'une certaine manière dans l'esprit de l'expérience pédagogique «Des équipes pédagogiques au service des apprentissages» menée dans quelques écoles primaires du canton de Berne. La constitution de tandem dans le cadre de l'enseignement secondaire I n'est certainement pas une pratique courante. Le projet de la FiBiS permettra peut-être d'explorer certaines pistes à ce niveau.

## 3.7 Elèves – effectifs et orientation

### 3.7.1 Effectif par classe variable

En principe, la FiBi et FiBiS sont conçues de telle façon que les enfants restent dans des classes bilingues pendant la totalité de la scolarité obligatoire, de l'école enfantine jusqu'à la fin du cycle secondaire I<sup>16</sup>. Ainsi, les élèves actuellement à la FiBi primaire fréquenteront la FiBiS.

Pour le secondaire I, il faut renoncer à l'effectif fixe à 42 élèves par année (principe défini par le concept primaire) et prévoir une fourchette entre 18 et 26 élèves par classe, afin de donner un peu de souplesse au système. Comme il est impossible d'éviter tout changement, notamment pour cause de départs et d'arrivées, des critères ont été définis.

### 3.7.2 Sorties des élèves

Sont considérés comme motifs valables de sortie de la FiBiS:

- le déménagement et changement de domicile pour une autre commune de domicile (en dehors de Bienne) ne prenant pas l'écolage en charge;
- par principe, même après un déménagement, les élèves peuvent continuer à fréquenter la Filière Bilingue à Bienne, dans la mesure où les parents assument la responsabilité d'un chemin d'école plus long. L'âge des élèves du secondaire I leur permet d'effectuer des parcours un peu plus longs jusqu'à l'école. Un chemin d'école jugé intolérable peut justifier une sortie de la FiBiS.
- les difficultés scolaires, sociales ou personnelles, clairement attribuées à la fréquentation de la FiBiS. Une prise de position et une proposition correspondante du Service psychologique pour enfants et adolescents est alors requise.

*Les inaptitudes à la performance non dues à l'enseignement bilingue ne valent pas en tant que motifs de sortie. La FiBi est conçue comme école intégrative et admet, comme les autres écoles, les mesures pédagogiques particulières ou la répétition de classes.*

Les élèves bénéficient d'un soutien approprié et adapté au contexte scolaire de la FiBiS.

---

<sup>16</sup> Voir à ce sujet les concepts 2010 et 2013 pour le degré primaire.

### 3.7.3 Admissions de nouveaux élèves

Comme le montre l'expérience de la FiBi primaire, plus les élèves avancent en âge, plus il est difficile de les réintégrer dans la Filière Bilingue, principalement en raison des exigences en compétences linguistiques qui, chaque année scolaire, s'élèvent un peu plus.

- Les places libérées sont mises au concours pour maintenir l'effectif des classes dans la fourchette indiquée ci-devant.
- On veille, en principe, à ce que soit respecté l'équilibre entre germanophones, francophones et allophones, même si cette dernière notion s'efface progressivement avec le temps pour des élèves scolarisés depuis plusieurs années.
- Dans la mesure du possible, on visera également un certain équilibre du point de vue des plans d'études d'origine (PER ou Lehrplan).
- Tous nouveaux élèves doivent en outre disposer de compétences linguistiques dans les deux langues d'enseignement, afin de pouvoir suivre les cours (les deux langues sont considérées comme L1). Cette exigence est élevée.
- Les élèves des communes externes qui, sur la base d'une convention, fréquentent habituellement les écoles secondaires de Bienne peuvent être admis à la FiBiS. Ils doivent avoir les compétences linguistiques nécessaires.
- Afin d'éviter un appel à la scolarisation dans la langue partenaire en primaire<sup>17</sup>, les élèves inscrits dans une école régulière de la langue partenaire ne sont en principe pas admis à la FiBiS. Ils n'ont en aucun cas la priorité.
- Une procédure d'admission des nouveaux élèves à la FiBiS est définie.

## 3.8 Codirection

### 3.8.1 En général

La FiBiS est dirigée par une codirection bilingue à l'image de ce qui existe au primaire<sup>18</sup>. La nomination des codirecteurs devrait intervenir au plus vite après le préavis de la Direction de l'instruction publique et la décision du conseil municipal d'ouvrir la FiBiS. La codirection FiBiS doit former un team solidaire, c'est-à-dire que les deux personnes seront nommées ensemble et solidairement. Si l'une d'entre elle démissionne, le poste de la seconde personne est aussi remis au concours. Elle aura naturellement la possibilité de postuler à sa propre succession.

La nomination d'une codirection est plus délicate que celle d'une direction ordinaire et passera soit par le biais d'une postulation conjointe de deux candidats, soit après vérification de la possibilité d'une collaboration future au sein de la codirection. Il est important que la codirection de la FiBiS constitue un team solide pour ensuite mettre en place une équipe en mesure de relever les nombreux défis liés à l'ouverture de cette Filière Bilingue au secondaire I. Dans l'idéal, les futurs candidats devraient avoir un lien étroit avec Bienne ou la région.

La Ville de Bienne, la Direction de la formation, de la culture et du sport et le Département Ecoles & Sport, en particulier, doivent prêter une attention particulière au recrutement de la

---

<sup>17</sup> La Ville de Bienne constate depuis quelques années que certaines familles inscrivent leurs enfants dans la langue partenaire (dans l'espoir que ces enfants l'apprennent et deviennent bilingues) alors qu'elles ne maîtrisent pas ou peu cette langue partenaire. Ce phénomène que la Ville tente de réduire, notamment par les journées d'inscription à l'école, peut s'apparenter à la création artificielle d'élèves allophones.

<sup>18</sup> Le système des codirections existe dans plusieurs écoles biennoises primaires et secondaires, francophones et germanophones.

future codirection et, dans cette perspective, soigner la communication autour du projet FiBiS pour le faire connaître.

**L'un des défis majeurs de la mise sur pied la FiBiS réside dans la possibilité de trouver des personnes motivées et prêtes à relever le défi, tant au niveau de la direction qu'à celui de l'enseignement.**

### 3.8.2 Taux d'occupation et décharge

Vu la taille de la FiBiS (deux classes en 2018/2019, voir ch. 3.3), les deux codirecteurs n'auront qu'un petit pool de direction, tâches spéciales et direction de l'enseignement spécialisé, soit 2\*10%. Or, la mise en place de la FiBiS demandera beaucoup de travail préparatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'agit notamment de:

- mettre en place et d'organiser de A à Z une nouvelle école;
- former un collège bilingue de maîtres prêts à relever de nombreux défis (communication, recherches, nominations) et de créer un esprit d'équipe ;
- soutenir ces enseignants et enseignantes dans leur préparation ;
- trouver des solutions à de nombreux problèmes qui, inévitablement, se poseront au fur et à mesure de l'avancement du projet ;
- suivre le développement de la FiBiS, participer à l'évaluation et adapter continuellement son organisation.

À ce taux d'occupation (effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier) s'ajoutera 2\*10% de décharge pour la préparation et la mise sur pied de l'école dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette décharge est prévue pour au moins trois ans (durée du cycle III) et est, en fonction des résultats de l'évaluation, reconductible pour une même période. À terme, la FiBiS doit pouvoir fonctionner en limitant les ressources supplémentaires (voir ch.7).

	pool de direction selon annexe 4 (%)	décharge sup. (%)	total (%)		codir. Fr (%)	codir. D (%)
18/19	20	20	40		20	20
19/20	30	20	50		25	25
20/21	40	20	60		30	30
21/22	40	20	60		30	30
22/23	40	20	60		30	30
23/24	40	20	60		30	30
24/25	40	0	40		20	20

Vu ces pourcentages totaux relativement faibles (2\*20%), il faut s'attendre à ce que les membres de la codirection prennent des heures d'enseignement, du moins jusqu'à ce que la FiBiS atteigne une taille de six classes. Même dans ces conditions, le pool de direction ne dépassera pas 40 % au total, soit 20% par codirection.

### 3.9 Membres du corps enseignant

#### 3.9.1 En général

Du point de vue du corps enseignant, le contexte de la FiBiS est plus compliqué que celui de la FiBi primaire. Au degré primaire les enseignants et enseignantes sont des généralistes qui, dans le cadre de la FiBi, peuvent théoriquement former des tandems pour couvrir, à deux, l'enseignement de toutes les disciplines dans les deux langues. La situation n'est plus la même au secondaire I puisque que les enseignants et enseignantes sont plus spécialisés et enseignent généralement dans trois à cinq disciplines<sup>19</sup>. Le projet de FiBiS implique plus d'enseignants et d'enseignantes qu'au niveau primaire. Cette tendance est partiellement renforcée par le modèle 3b et l'organisation simultanée des cours à niveaux, sauf pour les mathématiques qui sont enseignées en allemand et en français (possibilité de former un tandem).

Comme pour la direction, le rôle des enseignants et enseignantes est central et le succès de la FiBiS en dépendra largement. Les membres du corps enseignant sont au cœur de l'école quel que soit le système. Mais le projet de FiBiS est ambitieux et complexe. Il faudra autant d'inventivité que de souplesse pour le mettre en œuvre et le faire vivre au quotidien. Face à ce degré très élevé d'exigences, il faudra trouver des personnes motivées, dynamiques, bénéficiant d'une solide expérience.

La communication et la promotion du projet est ici aussi primordiale. Il faut également veiller à proposer des postes attractifs, par exemple en proposant des heures de décharge dans le cadre du projet.

#### 3.9.2 Profils souhaités

Conditions préalables pour l'enseignement au sein de la FiBiS :

- diplôme d'enseignant ou d'enseignante adapté au degré scolaire ;
- connaissances des mécanismes d'apprentissage d'une langue ; possibilité de se former par le biais de la formation continue ;
- connaissance des deux plans d'études (au moins une connaissance de base du plan d'études de la langue partenaire) ;
- disposition à développer et acquérir une méthode d'enseignement bilingue ;
- excellente compréhension des deux langues d'enseignement ;
- disposition à collaborer au développement de la FiBiS au sein d'une équipe bilingue.

Les membres du corps enseignant travaillant déjà dans une école biennoise sont avantagés. Celles et ceux qui intègrent la FiBiS recevront une formation complémentaire adéquate, et seront accompagnés durant les trois premières années. Les jeunes enseignants et enseignantes qui commencent leurs activités dans le cadre de la FiBiS devraient être coachés selon les possibilités offertes par le canton à toutes les écoles (mentorat)<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> En fonction de leur formation. Il existe d'ailleurs des différences entre les francophones et les germanophones.

<sup>20</sup> Autorisation de créer un pool spécial « mentorat des enseignants et enseignantes en début de carrière » dans les établissements bernois de la scolarité obligatoire, décision de l'Office de l'enseignement préscolaire du 22 mai 2017.



### 3.9.3 Profil théorique des membres du corps enseignant

Établi à partir de la grille horaire commune FiBiS (ch 3.4.4) et les contraintes liées à la répartition de la langue d'enseignement (ch. 3.6), le profil théorique des enseignants et enseignantes de la FiBiS peut être dressé comme suit.

Profil des enseignants et heures enseignées	Littéraire D (D1)	Littéraire D (D2)	Scientifique D (D3)	Littéraire FR (F1)	Littéraire FR (F2)	Scientifique FR (F3)	Musicien (Mu)	WAH 1	WAH 2
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Deutsch	4	4							
Französisch				4	4				
Englisch		3			3				
Mathematik			5			5			
IVE / renforcement									
NMG: N&T			3			3			
NMG: WAH								6	6
NMG: R, Z, G	3			3					
NMG: Eth, Rel	1			1					
Gestalten (TTG)			4			4			
Gestalten (BG)	2			2					
Musik							4		
Beweg & Sport			3			3			
Medien & Info					2				
Latin/Italien/sciences (option)									
maitrise de classe	1			1					
projet FiBiS	2	2	2	2	2	2			
Pour mémoire Codirection FiBiS Angebot der Schule Soutien langue	6		6						

Ce tableau ne représente qu'une illustration théorique et donne une idée de ce que pourrait être la composition du corps enseignant de la FiBiS. Selon ce tableau, la FiBiS compte neuf enseignants et enseignantes: deux profils littéraires D et deux profils littéraires F. Cette configuration est indispensable étant donné que les cours à niveaux de français et d'allemand doivent être donnés en même temps (section). Cela signifie que l'enseignement de l'allemand dans les deux classes ne peut pas être cumulé, idem pour le français.

En revanche, comme l'enseignement des maths et des sciences se fait en allemand et en français (50/50), un poste scientifique D et un poste scientifique F devraient suffire. Le tableau ci-dessus part du principe que l'enseignement de la musique tout comme celui de l'économie familiale (WAH) seront confiés à des enseignants et enseignantes spécifiques.

Par rapport au nombre de leçons à disposition de chaque enseignant et enseignante, les taux d'occupation seront relativement bas pour la première année scolaire (2018/2019). Ils s'échelonnent entre le quart et le demi-poste. Avec la progression des deux trains de classes (5 ou 6 classes en 20/21), la FiBiS atteindra la taille d'une petite école et les postes deviendront intéressants. Quelques leçons peuvent être attribuées dans le cadre des cours à option et du soutien.

Il faudra de toute évidence chercher des synergies avec le collège de la Suze, un collège qui devrait partager avec la FiBiS le bâtiment scolaire de la rue des Alpes, mais également avec au moins un autre OSZ germanophone.

### 3.9.4 Décharge pour les maîtres de classe

En principe, la Filière Bilingue doit être menée avec les mêmes ressources que les classes régulières. La mise en route de la FiBiS occasionnera, durant les premières années, une charge de travail supplémentaires considérable qui doit être compensée par une décharge appropriée (mesure provisoire). Il s'agit notamment de :

- surcroît de travail pour les entretiens entre les deux cultures pédagogiques et administratives (mesures spéciales, activités scolaires, rituels, travail avec les parents etc.).
- communication plus importante, car bilingue, entre le corps enseignant, les parents, les enseignants et enseignantes spécialisés ainsi que les partenaires scolaires.
- travail important en relation avec les moyens d'enseignement.
- collaboration et coordination lors de la collecte de données pour l'évaluation du projet.
- relations publiques intensives (médias, autorités, autres partenaires, ...).

#### Décharge supplémentaire des maîtres de classe (art. 56 LEO)

	18/19		19/20		20/21		21/22		22/23		23/24	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
9H	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
10H			1	1	1	1	1	1				
11H					1	1	1	1	1	1		
<b>Total annuel</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Cette décharge supplémentaire pour les maîtres de classe (mesure provisoire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024) est financée par le biais des expériences pédagogiques prévues à l'art. 56 LEO (voir ch. 5). Afin de permettre la préparation de la rentrée 2018, elle commence à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Ces heures s'ajoutent à la maîtrise de classe habituelle<sup>21</sup>.

#### 3.9.5 Décharge pour les enseignants (année scolaire)

Comme dans tous les collèges secondaires I ou Oberstufenzentren (OSZ), la FiBiS compte plus d'enseignants qu'au degré primaire en raison de leur spécialisation par discipline. Mis à part la décharge pour les maîtres de classe, il est important que les membres du corps enseignant puissent bénéficier d'une décharge permettant la préparation particulière que nécessitera l'enseignement dispensé à la FiBiS. Pour les enseignants et enseignantes, le cadre de la FiBiS est exigeant et nécessite une préparation particulière, notamment pour les raisons suivantes<sup>22</sup>:

- travail avec deux plans d'études et une grille horaire commune particulière à la FiBiS.
- suivi et évaluation de la grille horaire FiBiS en vue d'une éventuelle adaptation.
- recherches, réunions et préparation de moyens d'enseignement adaptés.
- collaboration étroite avec les collègues, principalement lorsque la discipline est enseignée en deux langues.

	premier train de classe	second train de classe	Total
18/19	5 leçons		<b>5 leçons</b>

<sup>21</sup> Selon autorisation INS du 3 novembre 2017.

<sup>22</sup> *Idem.*

19/20	5 leçons	3 leçons	<b>8 leçons</b>
20/21	5 leçons	3 leçons	<b>8 leçons</b>
21/22		3 leçons	<b>3 leçons</b>

Cette décharge pour les enseignants et enseignantes pourrait être financée par le biais des expériences pédagogiques prévues à l'art. 56 LEO (voir ch. 5). Une fois la phase III du projet terminée (correspondant aux trois années du cycle III - degré secondaire I), la situation et les besoins devront être réévalués. En principe, une prolongation de la décharge n'est pas prévue.

### 3.9.6 Décharge pour les enseignants (préparation et mise en route)

Le présent concept pose le cadre de la FiBiS. Sur cette base, il appartiendra à la codirection d'organiser l'école et de préparer la rentrée scolaire d'août 2018. Afin de lui permettre de solliciter le collège des maîtres et de l'impliquer dans cette préparation, il faut prévoir une décharge de maximum cinq leçons à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 jusqu'au 31 juillet 2018. La codirection s'organise pour former son équipe. Elle établit un décompte à fin juin 2018.

## 4 Concept pédagogique et didactique

La FiBi vise un équilibre des compétences aussi large que possible, tant orales qu'écrites, dans les deux langues. L'objectif visé pour la fin du secondaire I (cycle 3) est une connaissance presque parfaite des deux langues, presque comme un locuteur natif. On peut s'attendre à des différences entre les élèves selon leur faculté d'apprentissage en ce qui concerne le niveau général et les compétences de communication individuelles que sont la compréhension orale, la lecture, l'expression orale et l'écriture. En outre, une approche appropriée doit être trouvée avec la diglossie, c'est-à-dire que les élèves francophones doivent apprendre le dialecte jusqu'à un certain point, mais également la langue standard.

### 4.1 Principe

#### 4.1.1 Base pédagogique fondamentale<sup>23</sup>

Par principe, la base pédagogique fondamentale de la FiBi ne se différencie pas de celle des autres classes. La FiBi développe son propre profil et sa culture propre dans le sens d'une école dirigée. Par ailleurs, les aspects suivants revêtent une importance particulière pour les membres du corps enseignant des deux langues:

- ils travaillent en étroite collaboration, planifiant l'enseignement d'un commun accord. Ils observent et enregistrent les progrès des élèves de manière coordonnée ;
- ils collaborent activement et de manière constructive au développement de la FiBi. Ils sont ouverts aux nouveautés et prêts à se perfectionner personnellement en conséquence ;
- ils sont conscients de l'environnement bi- et multiculturel des élèves, et tirent profit de cette diversité dans leur enseignement. Ils disposent de connaissances en pédagogie interculturelle, et connaissent la situation particulière de Bienne ;
- ils détectent la rapidité avec laquelle les élèves apprennent et aménagent leur cours en conséquence.

<sup>23</sup> Ce chapitre est largement repris du Concept 2013 de filière bilingue.

Les parents peuvent considérablement contribuer au succès de l'école, la condition préalable étant une attitude positive envers le bilinguisme et le multilinguisme (requis pour l'inscription à la FiBi primaire). L'école leur fournit des connaissances de base concernant l'acquisition d'une langue, et des informations quant à la méthode de travail du corps enseignant. Ce dernier veille à avoir régulièrement avec eux des échanges sur le développement de l'enfant, lequel doit se sentir également soutenu, tant à l'école qu'à la maison, disposant ainsi d'une base solide pour développer son image personnelle et sa confiance en soi.

#### **4.1.2 Développement des compétences linguistiques**

En tant que plus grande ville bilingue de Suisse, Bienne offre justement des conditions-cadre uniques pour la création d'une forme d'enseignement bilingue dès le début de la scolarité. La promotion du multilinguisme constitue un objectif explicite, tant du point de vue de l'Union européenne que du Conseil de l'Europe. Les compétences linguistiques ne constituent pas uniquement un objectif de formation, l'apprentissage de chaque langue permettant non seulement d'accéder à un monde nouveau, mais également d'améliorer les chances sur le marché du travail. Le Conseil de l'Europe vise à ce que les jeunes quittent l'école obligatoire « fonctionnellement » trilingues. Être « fonctionnellement » trilingue ne signifie pas maîtriser les langues parfaitement et de manière égale dans la vie quotidienne, la famille et la profession, mais les maîtriser suffisamment pour les besoins du moment. Afin d'atteindre cet objectif, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage sont améliorées en permanence, et le début de l'apprentissage des langues à l'école est avancé dans de nombreux pays.

Ces 20 dernières années, la recherche sur l'acquisition des langues a réalisé de grands progrès, en collaboration avec différentes disciplines scientifiques apparentées. Par ailleurs, elle tend vers le constructivisme: l'être humain construit dans son cerveau des réseaux hautement complexes pour mémoriser individuellement l'ensemble de ses connaissances et de son savoir-faire, dont les langues font partie. Toute didactique linguistique adaptée à notre époque en tient compte. Par ailleurs, ladite didactique est de plus en plus axée sur le concept du plurilinguisme, dont le bilinguisme est un cas particulier.

Le projet de Filière Bilingue s'appuie sur ces enseignements et tient compte des conditions-cadre spécifiques de Bienne. S'y ajoutent également, tant les expériences faites jusqu'ici à l'école obligatoire que les connaissances issues de projets réalisés dans d'autres cantons et d'autres pays.

Il convient de percevoir l'importance des différentes langues introduites dans la classe, soit le français, l'allemand standard, le dialecte, et autres, et de leur accorder une place dans le sens d'une éducation orientée vers le plurilinguisme. Pour cela, il faut analyser l'offre de matériel d'enseignement et d'apprentissage, et le choisir ensuite soigneusement.

#### **4.1.3 Immersion réciproque**

Parmi les nombreux modèles existants, il y a deux manières principales de mettre en place une école bilingue cohérente: la première consiste en une classe relativement homogène avec la même langue première (L1) consacrant 50% du temps à l'enseignement dans l'autre langue, la seconde se constitue de classes comprenant 50% d'élèves des deux langues premières (classes linguistiquement mixtes), et dispensant l'enseignement à parts égales dans les deux langues. Idéalement, la moitié des élèves de la classe est chaque fois francophone ou germanophone. C'est le modèle dit de l'immersion réciproque. Toutefois, dans la plupart des cas, on choisit le premier modèle, nommé enseignement bilingue, car il n'y a qu'une seule langue locale, ce qui rend l'immersion réciproque impossible.

La communication et le soutien mutuel entre élèves jouent un rôle considérable dans l'immersion réciproque. L'un des objectifs primordiaux des membres du corps enseignant est d'encourager une communication dirigée entre les deux groupes linguistiques, ce qui constitue parallèlement un moyen pédagogique. De plus, il convient d'introduire des procédures et

règles claires pour tous, stimulant l'apprentissage autonome, et pouvant également être remises en cause. De manière générale, les compétences interculturelles devraient être promues dans toutes les écoles de la Ville de Bienne.

Dans le modèle de l'immersion réciproque, les apprentissages à la fois dirigés et spontanés se complètent. Conformément à l'âge, l'acquisition spontanée de la langue se fait au premier plan à l'école enfantine, pour être ensuite de plus en plus complétée par un apprentissage dirigé.

## 4.2 Conditions-cadre et plans d'études

Conformément au principe de l'immersion réciproque, les classes sont constituées en premier lieu à parts égales d'enfants germanophones et francophones. Les élèves allophones sont attribués au groupe francophone ou germanophone selon la langue d'inscription. Le groupe d'apprentissage reste ensemble durant les cours. Les classes peuvent être divisées dans des situations particulières, afin d'enseigner des contenus individuels dans la langue du plan d'études ou dans la langue d'immersion.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des indicateurs FiBiS pour l'enseignement bilingue:

<i>Indicateur</i>	<i>Expression</i>
1. Âge des élèves débutants	Tôt : entre 4 et 5 ans (avant l'acquisition de l'écriture) Poursuite tout au long de la scolarité. De nouveaux élèves peuvent être admis sous conditions.
2. Objectif de l'enseignement à la fin de l'école obligatoire	Connaissances presque parfaites, comme un locuteur natif.
3. Composition de la classe	Bilingue : 50% des élèves de langue première (L1) et 50% de deuxième langue (L2)
4. Compétences linguistiques des élèves	Selon évaluation, bonnes à très bonnes.
5. Compétences linguistiques de l'enseignant ou de l'enseignante	Locuteur natif / Locutrice native avec connaissance de l'autre langue scolaire
6. Personnel enseignant	En principe, 1 personne = 1 langue. Il est aussi possible d'engager des enseignants parfaitement bilingues.
7. Enseignement des langues	Outre l'enseignement par immersion, on enseigne également les langues
8. Langues et ordre des langues	Langues locales, simultanément
9. Valeur des langues-cibles d + f	Langues jouissant d'un prestige élevé
10. Quote-part de temps	50% d'exposition à chaque langue, plus ou moins
11. Horaires / quotes-parts	Horaire établi selon différentes contraintes (3b, enseignants, locaux, etc.)
12. Conditions d'admission	Ouvert à tous les élèves en primaire, également aux plus faibles. Pour l'admission au secondaire, il faut remplir l'exigence des deux langues.
13. Statut des participants et participantes	Facultatif pour le personnel enseignant. Facultatif et volontaire pour les élèves à l'entrée à l'école enfantine FiBi, mais obligatoire (sous réserve des exceptions) pour les élèves sortant de la FiBi primaire et qui doivent entrer à la FiBiS.
15. Matériel / matériel pédagogique	Disponible, matériel pédagogique établi selon la langue d'enseignement ; éventuellement adaptation particulière.
16. Plan d'études	Utilisation des deux plans d'études (PER et Lehrplan 21) Pour les branches principales : Français => selon PER Deutsch => selon LP21 Math => les deux Pour les autres branches à définir.
17. Grille horaire	Grille horaire commune ad hoc FiBiS
18. Compétences méthodiques des	Formation approfondie (préalable et en cours d'emploi)

---

membres du corps enseignant	
19. Accompagnement et évaluation	Accompagnement et évaluation professionnels

#### 4.2.1 Plans d'études

L'enseignement à la FiBiS se déroule selon les deux plans d'études (Plan d'études romand PER et Lehrplan 21) qui, avec l'entrée en vigueur du Lehrplan 21, évoluent de manière convergente. Les deux plans d'études sont en effet axés sur les compétences et donnent un cadre général au sein duquel les enseignants et enseignantes choisissent les thèmes prioritaires.

Dans ce contexte de FiBiS, en particulier dans la grille commune *ad hoc* et avec, pour certaines branches, l'enseignement en tandem bilingue, il est fondamental que les enseignants et enseignantes connaissent les deux plans d'études ou qu'ils aient au moins une connaissance de base du plan d'études de la langue partenaire.

Pour le français, l'enseignement sera orienté selon les objectifs PER ; pour l'allemand, ce sera d'après les objectifs du Lehrplan 21. Dans tous les cas, le plan d'études de la langue partenaire peut servir d'apport pour enrichir l'enseignement.

#### 4.2.2 Dialecte et langue standard

Compte tenu de l'objectif que constitue la fonctionnalité des compétences linguistiques, les enfants dont la langue principale est le français doivent également apprendre le dialecte<sup>24</sup>. Étant donné que ce dernier joue un rôle central dans la vie quotidienne biennoise, cela correspond au vœu des parents francophones, mais constitue aussi un avantage pour avoir de futures chances sur le marché du travail.

Pour mémoire, on rappellera qu'à l'école enfantine, on communique tant en dialecte qu'en langue standard durant les leçons données en allemand, le dialecte étant prioritaire. L'enseignement est ensuite dispensé dans la langue standard dès l'entrée à l'école primaire, le dialecte étant également encouragé dans le cadre des offres de l'école.

À la FiBiS, la langue d'enseignement est la langue standard. Mais le dialecte a également une place privilégiée hors des cours, soit dans les relations entre les élèves eux-mêmes, soit lors d'échanges informels entre enseignants, enseignantes et élèves (pauses, semaine hors-cadre, camp de ski, etc.)

#### 4.2.3 Devoirs

Les devoirs sont répartis sur toute la semaine (lu-ve). La FiBiS suit les recommandations du canton.

#### 4.2.4 Activités de l'école

L'école de la FiBi encourage la cohésion entre les enfants et les membres du corps enseignant de toutes les classes par le biais de différentes activités. En principe, les semaines de projet et autres projets scolaires sont conçus pour l'ensemble de l'école et servent également à l'échange entre les classes.

#### 4.2.5 Soutien des élèves (enseignement complémentaire en langue)

À la FiBi primaire, un enseignement complémentaire de l'allemand et/ou du français est proposé aux élèves à raison de 2 leçons hebdomadaires (dès la 3H). Ces enseignements constituent un choix de l'école, au sens du «Lehrplan 95» pour la partie alémanique du canton et des Dispositions générales complétant le Plan d'études romand (PER) pour la partie francophone. De ce fait, il n'est pas possible d'obliger les parents à envoyer leur enfant suivre cet enseignement.

---

<sup>24</sup> Les élèves ne sont pas obligés d'apprendre le dialecte alémanique. Mais son utilisation comme langue de communication des enfants alémaniques de la FiBi est une réalité.

Pour la FiBiS secondaire I, on peut raisonnablement penser que les parents et/ou les élèves renonceront à ce cours, cela à cause de la grille horaire déjà chargée, des horaires proposés (il ne reste souvent que des horaires peu attractifs pour les options, par exemple vendredi à 15h00). Cette tendance existe déjà dans les classes supérieures de la FiBi primaire. Ce n'est pas pour autant qu'il faille renoncer à tout appui pour l'apprentissage de la langue partenaire, cela d'autant plus que dès le début du degré secondaire I, le français et l'allemand seront considérés comme deux langues 1 pour toutes les classes et tous les élèves.

Pour pallier à ce phénomène et assurer le soutien nécessaire aux élèves, un système de «team teaching» est prévu en 9H et 7. Kl. à raison de 2 leçons par classe (2) et par branche principale (3), soit 12 leçons au total. À compter de la 10H et 8. Kl., le soutien peut essentiellement se faire via le renforcement (IVE en allemand) prévu à la grille horaire FiBiS. Dans un premier temps (2 ans en 10H et 8. Kl., 1 année en 11H et 9. Kl.), il est toutefois raisonnable de maintenir le principe de soutien en «team teaching» à raison d'une heure par classe et par branche.

### Soutien à disposition des élèves

		leçons		dès	
		normales	projets		
team teaching	a) leçons supplémentaires pour 7. Kl. 9H Pendant 3 ans, éventuellement reproductibles		12	2 leçons par classe et par cours à niveau	18/19
team teaching	b) leçons supplémentaires pour 10H et 8. Kl. Limité à une période de 2 ans (projet)		6	_ leçon(s) par classe et par cours à niveau	20/21
team teaching	c) leçons supplémentaires pour 11H et 9. Kl. Limité à une période de 1 année (projet)		6	_ leçon(s) par classe et par cours à niveau	21/22
renforcement	c) renforcement (IVE) selon grille horaire pour 10H et 8. Kl.	5			20/21
renforcement	e) renforcement (IVE) selon grille horaire pour 11H et 9. Kl.	5			21/22
OMPP	DAZ ou FLS (max un quart des leçons OMPP)				18/19
mentorat élèves	Les élèves se soutiennent mutuellement				18/19
renforcement	utilisation éventuelle des cours facultatifs (angebot der Schule)	2			18/19

La situation devra être réévaluée au cours de l'année scolaire 2018/2019 et des deux suivantes. Au terme des trois ans de la phase FiBiS (3<sup>e</sup> cycle), il faudra déterminer si ce soutien aux élèves est nécessaire, s'il doit être pérennisé et si oui dans quelle mesure. L'objectif reste de faire fonctionner la FiBiS à l'aide de ressources identiques ou plus ou moins identiques à celles dont disposent les classes régulières. Le tableau ci-dessus montre également quelles sont les possibilités de soutien aux élèves en utilisant des mesures standards et à disposition de toutes les écoles. Le dispositif devra être analysé sur la base des expériences qui seront faites et des propositions concrètes devront être soumises à la Direction de l'instruction publique<sup>25</sup>.

<sup>25</sup> Selon autorisation INS du 3 novembre 2017.



### **4.3 Evaluation et orientation**

#### **4.3.1 Evaluation annuelle**

Les élèves de la FiBiS sont évalués annuellement selon la pratique en vigueur chez les germanophones. Cette option a notamment été privilégiée pour diminuer la pression sur les élèves. La loi prévoit des possibilités d'établir des rapports d'évaluation individuels et intermédiaires (ODED).

#### **4.3.2 Orientation**

L'orientation se fait en 8H et 6. KI. par les enseignants et enseignantes au moyen de tests communs aux deux classes et d'une analyse commune. L'évaluation se fait pour la classe LP selon le Lehrplan et pour la classe PER selon le PER.

Les changements de niveau sont possibles à la fin de l'année scolaire. En 9H et 7. KI, les élèves peuvent changer d'orientation après un semestre.

### **4.4 Sortie de la scolarité obligatoire et lien avec le secondaire II**

Si le passage de l'école primaire au secondaire I est important (orientation), il convient aussi de préparer le passage du secondaire I aux différentes formations du secondaire II. Durant la première année de fonctionnement, une rencontre entre la direction de la FiBiS et les directions des établissements du secondaire II devra être organisée. Il s'agira de mettre au point les conditions d'admission dans les différentes filières du secondaire II compte tenu du contexte particulier de la FiBiS.

### **4.5 Moyens d'enseignement**

La direction d'école décide avec le corps enseignant quel matériel scolaire est utilisé. Les conditions du canton et éventuellement de la Ville de Bienne sont à respecter. C'est un des éléments clefs des préparatifs de la FiBiS pour lesquels la direction et les membres du corps enseignant reçoivent des décharges. Une attention particulière sera portée sur les moyens d'enseignement dans les branches de langues (allemand et français). Un point de situation avant la fin de la première année scolaire de la FiBiS permettra d'examiner s'il y a lieu d'intervenir plus directement à ce sujet.

### **4.6 Mesures particulières**

Des mesures pédagogiques particulières sont à disposition de la FiBiS dans la même proportion que pour les autres écoles. Cela vaut également pour l'organisation et la procédure d'admission.

Par contre, le choix de la langue des mesures nécessaires est spécifique à la FiBiS. En concertation avec le corps enseignant et les parents, en cas de doute avec l'aide de la direction, la langue est fixée de façon à atteindre le meilleur encouragement pour l'enfant. Dans tous les cas, la situation individuelle doit être prise en compte. Les projets de soutien gagnent en efficacité par la flexibilité et l'ouverture de tous les participants et participantes.

De manière générale, les mesures particulières dans le cadre de la Filière Bilingue primaire et secondaire I doivent faire l'objet d'une analyse unique à partir des expériences faites jusqu'ici dans les cycles 1 et 2. Ce travail doit être fait d'ici la rentrée scolaire 2018/2019 en collaboration étroite avec les codirectrices de la FiBi primaire ainsi que les directrices du Service de ressources pédagogique (SEREP) et du Zentrum für Pädagogik und Spezialunterricht.

#### **4.7 Collaboration et communication avec les parents**

La collaboration avec les parents s'oriente sur les exigences du Plan d'études romand (PER) et du plan d'études de langue allemande du Canton de Berne. Étant donné que les parents ont souhaité mettre leur enfant dans une école bilingue et l'ont inscrit de leur propre initiative, cela suppose, en règle générale, un grand intérêt pour la formation. Malgré cela, tous les parents ne font pas partie de groupes bien formés (selon l'expression alémanique *Bildungsnah*). L'intérêt des parents est donc variable concernant le déroulement de l'enseignement bilingue.

En principe, les informations générales concernant toutes les classes de la Filière Bilingue sont communiquées dans les deux langues. Les informations internes d'une classe sont communiquées et transmises dans la langue du maître de classe, c'est-à-dire dans la langue du plan d'études que la classe a suivi au primaire. En effet, l'ancienne classe Lehrplan a un maître de classe germanophone alors que celui de l'ancienne classe PER est francophone (voir ch. 3.6.3).

Les parents qui ne sont pas ou peu familiarisés avec la langue de référence sont soutenus par le corps enseignant (enseignant / enseignante d'immersion). Les familles du même groupe linguistique, ou de l'autre, sont rassemblées par les membres du corps enseignant, afin qu'elles se soutiennent mutuellement et gardent le contact. Il s'agit prioritairement de privilégier des solutions pratiques et utiles aux parents.

En tous les cas, les objectifs, l'organisation et les aspects spécifiques à la FiBiS sont communiqués de façon transparente et adaptés aux destinataires.

De manière générale, le passage du degré primaire à celui du secondaire I est un moment clef de la scolarité et une étape importante pour laquelle les élèves qui peuvent ressentir une certaine pression (orientation). Il en va de même pour les parents. Dans le cadre du projet FiBiS, il s'agit d'expliquer aux parents, en toute transparence, les défis principaux pour les élèves et les mesures prévues pour les soutenir. À cet effet, une séance est prévue en novembre.

#### **4.8 Développement du concept d'enseignement dans des domaines et disciplines individuels**

Le présent concept décrit essentiellement les conditions-cadre et les principes pédagogiques didactiques. Un travail de développement considérable sera nécessaire pour les niveaux scolaires et disciplines individuelles, afin d'adapter les cours à la situation spécifique de l'enseignement en immersion réciproque dans les classes hétérogènes comme celles de la FiBiS. L'important est de gérer de manière avantageuse les grandes différences de compétences linguistiques des élèves et des enseignants, par exemple en formant des tandems ou en instaurant un mentorat pour les élèves lors de travaux de groupe.

#### **4.9 Projet d'établissement**

Une fois l'équipe formée, la direction et les membres du corps enseignant développent progressivement un projet d'établissement. Toutefois, la priorité doit être mise sur la mise en route de la FiBiS et le début de l'année scolaire en 2018.

#### **4.10 Formation continue des membres du corps enseignant**

La « PH Bern » et la HEP BEJUNE s'occupent de la formation continue des membres du corps enseignant pour la FiBiS, comme c'est également le cas pour la FiBi primaire.

Six mois avant de débiter l'enseignement en FiBiS, des cours de perfectionnement théoriques, probablement sur deux jours, sont prévus. D'autre part, des cours axés sur la pratique, et des

visites de classes bilingues de l'ordre de trois jours, ainsi qu'un contingent de 5 jours pour la planification (10 jours au total) sont également au programme.

#### **4.11 Controlling et relations avec l'inspection scolaire**

L'Inspection scolaire de la Direction de l'instruction publique est chargée de la surveillance scolaire. De par sa situation de ville bilingue, Bienne fait partie de deux arrondissements : l'Inspection scolaire Jura bernois – Bienne (pour les écoles francophones) et le Regionales Schulinspektorat Biel-Seeland (pour les écoles germanophones). Pour l'instant, la FiBi primaire est suivie par les deux inspections scolaires (la surveillance des classes PER est effectuée par l'inspection francophone et celle des classes Lehrplan par l'inspection germanophone). Cette organisation est relativement lourde et oblige de faire le travail à double (formulaires à remplir, annonces, controlling).

En raison de la grille horaire commune aux deux trains de classes et de l'abandon de la différenciation PER/Lehrplan au secondaire I, il conviendrait de définir une inspection scolaire de référence en charge de la FiBiS et de confier à l'autre un rôle de soutien. Le fonctionnement de ce modèle pourrait être aussi étudié pour la FiBi primaire et, cas échéant, être appliqué en alternance avec l'organisation retenue pour le secondaire I (par exemple responsabilité FR et soutien D pour le primaire, responsabilité D et soutien FR pour le secondaire).

#### **4.12 Évaluation du projet**

Le projet FiBiS doit être étroitement suivi et faire l'objet d'une évaluation scientifique. À cet effet, un concept doit être développé, tant pour l'évaluation pédagogique que pour l'évaluation du dispositif. On veillera en particulier à préciser à l'avance quels sont les informations essentielles à cette évaluation pour éviter des recherches ultérieures souvent laborieuses. Un mandat sera attribué à la Section recherche, évaluation et planification pédagogiques (SREP) du Canton de Berne pour que celle-ci définisse d'entente avec E&S un concept d'évaluation<sup>26</sup>. La PH-Bern et la HEP BEJUNE seront, en tous les cas, impliquées.

Lors de l'évaluation, il conviendra d'accorder une attention particulière aux aspects suivants :

- Acquisition de la compétence linguistique (à comprendre dans un sens plutôt large) dans les deux langues scolaires.
- Succès scolaire dans toutes les disciplines.
- Conditions de travail des membres du corps enseignant.
- Composition de la population scolaire (sélectivité de la FiBi).
- Acceptation de la FiBi par la population et dans les milieux scolaires biennois.

L'évaluation met constamment à disposition des résultats partiels qui sont surtout utilisés au sens formatif.

#### **4.13 Adaptations du concept**

Le présent concept se comprend en tant qu'outil de travail et vise surtout à décrire l'aménagement prévu pour la FiBiS. Vu la longue durée du projet, et conformément aux recommandations du rapport d'évaluation du cycle 2, il faut d'ores et déjà prévoir une adaptation en permanence du concept. La première échéance devrait être au plus tard au mois de mai 2019 pour préparer la rentrée scolaire de la seconde volée en août 2019 ; la

---

<sup>26</sup> Selon autorisation de INS du 2 novembre 2017.

seconde après l'évaluation du projet. Les adaptations majeures qui seraient éventuellement apportées au concept en cours de route devront être soumises à la Direction de l'instruction publique<sup>27</sup>.

## 5 Financement

### 5.1 Charges d'exploitation courantes

Par principe, un budget et des ressources humaines sont mis à disposition de la FiBiS comme de toutes les autres écoles biennoises. L'objectif à long terme est que les moyens suffisent à son fonctionnement. Les cours de perfectionnement pour les membres du corps enseignant seront dispensés à parts égales par la HEP BEJUNE et la « PH Bern ». Ainsi, il n'y a pas de frais supplémentaires en formation continue pour la Ville de Bienne. Les frais relatifs aux locaux et au mobilier de classe sont à charge de la Ville de Bienne. Des négociations sont actuellement en cours avec le canton pour la location, voire l'achat, de la rue des Alpes.

### 5.2 Frais généraux du projet

Pour les raisons détaillées ci-devant, il convient de financer la mise en route et la préparation de la FiBiS, afin d'assurer que la rentrée scolaire d'août 2018 se fasse dans les meilleures conditions possibles. Pour cela, il faut que la codirection bilingue puisse être nommée dès le mois de janvier 2018 ; elle procédera elle-même à la nomination du corps enseignant. Il est important que la direction de la FiBiS puisse compter sur une participation active du corps enseignant durant cette phase de préparation.

Des moyens supplémentaires seront nécessaires pour le développement de la FiBiS. D'abord pour le soutien des élèves dans le contexte de l'utilisation de deux langues 1 (voir ch. 4.2.5). Ensuite pour la direction (ch. 3.8.2), les maîtres de classes et les enseignants (3.9). Les défis sont en effet importants tant pour les élèves que pour le corps enseignant. Le tableau ci-dessous présente les frais supplémentaires engendrés par la FiBiS.

Le projet se compose de deux phases correspondant à deux cycles complets. La Direction de l'instruction publique a autorisé la conduite du projet FiBiS sous forme d'une expérience pédagogique au sens de l'art. 56 de la Loi sur l'école obligatoire (LEO) pour une durée de trois ans, soit un cycle complet de janvier 2018 à juillet 2021. Une prolongation de l'expérience devra faire l'objet d'une nouvelle demande après l'évaluation des trois premières années.

En fonction des expériences effectuées, des ressources supplémentaires nécessaires au développement de la FiBiS pourront être chacune sujette à adaptation en cours de processus. Cas échéant, une demande motivée devra être adressée à la Direction de l'instruction publique<sup>28</sup>.

La question du soutien des élèves après la phase pilote (2024/205 dans le tableau ci-dessus) reste ouverte et devra être analysée dans le cadre de l'évaluation. L'objectif reste de faire fonctionner la FiBiS à l'aide de ressources comparables à celles dont disposent les classes régulières.

---

<sup>27</sup> *Idem.*

<sup>28</sup> *Idem.*

**Coûts annuels (année scolaire) de la FiBiS (en CHF)**

Estimation des coûts supplémentaires générés par la mise en place de la FiBiS			préparation	réévaluation après 3 ans (1ère volée 9H - 11H)			adaptation selon évaluation et nouvelle évaluation				Total
I	%	18 1)	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25		
Soutien élèves (team teaching)	permanent (réévaluation)	12 18 24		69'600			69'600	69'600	69'600	69'600	591'600
Décharge codirection	limité 6 ans (réévaluation)	0% 40% 20%	32'400								226'800
Décharge maîtres de classe	limité 6 ans	2 4 6 8	7'733	23'200	23'200			11'600			158'533
Décharges enseignants	limité 3 ans	3 5 8	9'667	29'000	46'400	46'400	17'400				148'867
Evaluation, pour mémoire											
Divers (conseil, formations particulières)				10'000	5'000	2'000	2'000				19'000
<b>TOTAL</b>			<b>49'800</b>	<b>164'200</b>	<b>211'400</b>	<b>254'800</b>	<b>156'200</b>	<b>125'200</b>	<b>113'600</b>	<b>69'600</b>	<b>1'144'800</b>
Répartition											
Canton de Berne	70%		34'860	114'940	147'980	178'360	109'340	87'640	79'520	48'720	801'360
Ville de Bienne	30%		14'940	49'260	63'420	76'440	46'860	37'560	34'080	20'880	343'440
				189'120			118'500				

1) Préparation 2018: six mois pour les codirections, 4 mois les maîtres de classe et enseignants

**6 Alternative à la poursuite de la FiBiS au degré secondaire I**

Jusqu'ici, tout laisse supposer que la Filière bilingue FiBiS pourra être mise sur pied et l'enseignement commencer à la rentrée d'août 2018. Dès le lancement de la FiBi primaire en 2010, les difficultés d'organisation que le projet pourrait rencontrer au degré secondaire I ont été évoquées. Elles sont concrètement apparues lorsque les discussions concernant la FiBiS ont commencé en 2016. À ce jour, il semble raisonnable de dire que des solutions à la fois pratiques et innovatrices ont été trouvées. C'est aussi l'impression que laissent les nombreuses consultations que le groupe de travail a menées. Il faut cependant préciser que la FiBiS ne doit pas être un choix par défaut ou une obligation. Il existe en effet une alternative permettant de scolariser les élèves actuels de 6. Kl. et de 8H. Cette alternative consiste à intégrer la classe PER dans un ou des collèges secondaires I existants et la classe Lehrplan dans un ou des OSZ existants. Dans ce cas, il faudrait renoncer à l'enseignement en immersion. Cas échéant, il faudrait veiller à l'impact d'une telle décision sur les élèves concernés.

## 7 Sources

Bachmann Doris, LePape Racine Christine, Walther Peter et Merkelbach Christian, *Concept de filière bilingue (FiBi)*, version du 22 novembre 2013.

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, Plan d'études romand (PER)

Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz (D-EDK), *Lehrplan 21*,

Direction de l'instruction publique du canton de Berne, *Dispositions générales complétant le PER* du 1<sup>er</sup> mars 2013, Annexe 1, Enseignement par immersion – Conditions-cadre.

Direction de l'instruction publique du canton de Berne, *Lettre aux communes du Jura bernois, de Bienne et Evilard, nouvelle organisation de la filière bilingue [du gymnase]*, lettre du 18 mars 2016.

Groupe de travail FiBiS, *Evaluation interne du niveau des langues FiBi, 5. KI et 7H*, août 2017.

Le *Concept pour la Filière Bilingue du degré Secondaire I (FiBiS) à Biel/Bienne* s'appuie également sur la bibliographie très complète du concept de 2013 (en français, en allemand et en anglais) qui n'est pas reprise ici.

Office de l'enseignement préscolaire, *Autorisation de créer un pool spécial « mentorat des enseignants et enseignantes en début de carrière » dans les établissements bernois de la scolarité obligatoire*, décision du 22 mai 2017.

Pfeuti Sandra, *Une expérience d'enseignement bilingue en immersion sous la loupe : Evaluation de la Filière bilingue à Bienne*, Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Section Recherche, Evaluation et Planification pédagogiques (SREP), juillet 2017, version provisoire reçue le 4 septembre 2017.

Ville de Bienne, Conseil municipal, *Points forts de la législature 2017–2020*, 2017

Le concept primaire 2013 propose une bibliographie scientifique très complète sur le bilinguisme auquel le lecteur se référera.

## 8 Annexes

1. Groupe de travail FiBiS, *Evaluation (estimation) du niveau des langues FiBi, 5. KI et 7H*, Document de travail du 25 août 2017.